COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 3 mars 2021
19 : 00 à 21 : 40

_____

Le 3 mars 2021 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de communes se sont réunis à l'Espace Simone de Beauvoir à Treillières, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 25 février 2021, sous la présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZÉNAT Philippe, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, PERRAY Mikaël, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean-Pierre, PINEL Patrice, ALLAIS Didier, DAUVÉ Yves, GUÉRON Lydie, LE RIBOTER Christine, BOQUIEN Denys, NAUD Jean-Paul, PROVOST Isabelle, BESNIER Jean-Luc, PABOIS Chrystophe, NOURRY Barbara, CHARRIER Jean-François, MAINGUET Karine, BOISLÈVE Frédéric, ROGER Jean-Louis, GAILLARD Anne-Marie, CHEVALIER Christine, GUILLEMINE Laurence, VEYRAND Bruno, ROYER Alain, BÉRAGNE Maïté, LERAT Yvon, RINCÉ Claude, RENOUX Emmanuel, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, LAMIABLE Patrick, DARROUZÈS Didier.

Pouvoirs :
DEFONTAINE Claudia donne pouvoir à EUZÉNAT Philippe,
LE PISSART Claudine donne pouvoir à OUVRARD François,
CHARTIER Isabelle donne pouvoir à JOUTARD Jean-Pierre,
LEFEUVRE Sylvain donne pouvoir à DAUVÉ Yves,
BARÈS Xavier donne pouvoir à LE RIBOTER Christine,
HENRY Jean-Yves pouvoir à GAILLARD Anne-Marie,
NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à ROGER Jean-Louis,
PLASSARD Vincent pouvoir à PLONÉIS MÉNAGER Sandrine.

***Absents - Excusés** : RIVIÈRE Magali, CABRESIN Florence.*

Assistants : GARNIER Dominique, DGS – LE CAM Solenn, chargée de communication – BERTHELOT Mélissa, direction générale – BRÉHERET Dimitri, responsable finances.

Secrétaire de séance : CHEVALIER Christine.

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Christine CHEVALIER est nommée secrétaire de séance.

1. Administration générale *Président Yvon LERAT*

- **Installation conseillère communautaire Treillières**

Suite à la démission de Madame Florence CABRESIN en qualité de conseillère communautaire en date du 03/03/2021, le Conseil est invité à installer l'élue municipale fléchée pour la remplacer, à savoir Madame Elisa DRION.

Le Président précise que la sous-préfecture a donné sa réponse en date du 3 mars 2021, soit le jour même.

➢ **Le Conseil communautaire PREND ACTE de la désignation de Madame Elisa DRION en qualité de conseillère communautaire et à procéder à son installation immédiate au sein du Conseil communautaire.**

- **Approbation du compte rendu du conseil du 27 janvier 2021**

➢ **Le Conseil communautaire APPROUVE le compte rendu du Conseil du 27 janvier 2021.**

- **Information décisions du Président**

Le Conseil communautaire sera informé des décisions suivantes :

Administration générale :
Délégation de signature donnée à Jocelyn BARBET pour les engagements de dépenses dont le montant est inférieur à 1 500 €.

Finances :
Subvention attribuée à la Mission Locale Nord Atlantique pour le Fonds d'aide aux jeunes 2020 (montant : 1 687,14€).

Développement économique :
Vente de la parcelle YX260 sur le Parc d'activités de la Bilais Deniaud à Vigneux-de-Bretagne à la SCI CAMO pour un montant de 38 310,64€ TTC.

Habitat :

Grandchamp-des-Fontaines	1	PIG - Travaux de rénovation thermique (propriétaire occupant)	500 €	21/01/2021
Nort-sur-Erdre	4	PIG - Travaux de rénovation thermique (propriétaire occupant)	2 000 €	21/01/2021
Notre-Dame-des-Landes	1	PIG - Travaux de rénovation thermique (propriétaire occupant)	500 €	21/01/2021
Saint-Mars-du-Désert	2	PIG - Travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité	2 000 €	21/01/2021
Saint-Mars-du-Désert	1	PIG - Travaux de rénovation thermique (propriétaire occupant)	500 €	21/01/2021
Sucé-sur-Erdre	1	PIG - Travaux de rénovation thermique (propriétaire occupant)	500 €	21/01/2021
Vigneux-de-Bretagne	1	PIG - Travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité	1 000 €	21/01/2021
Nort sur Erdre	/	Modification n°2 de la date de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nort sur Erdre à partir du 19/02/2021 pour 6 mois	/	21/01/2021

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

Action foncière :
Vente de la parcelle AW467 situé rue St George à Nort-sur-Erdre pour un montant de 42850,56€ à la commune de Nort-sur-Erdre.
Acquisition par droit de propriété de :
- 41 parcelles à Grandchamp-des-Fontaines dans le cadre des rétrocessions des parcelles incluses dans le périmètre de l'ex-aéroport du Grand Ouest.
- la parcelle F1992 à Notre-Dame-des-Landes dans le cadre des rétrocessions des parcelles incluses dans le périmètre de l'ex-aéroport du Grand Ouest.
- La parcelle ZN24 à Vigneux-de-Bretagne
- des parcelles YO147,156,157 et 158 à Vigneux-de-Bretagne

Mobilités
Subvention d'un montant de 4000€ à l'entreprise SOFRADI pour l'aménagement d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique dans le parc d'activité de Ragon à Treillières.

Service public de prévention et gestion des déchets
Modification du règlement de service public de prévention et gestion des déchets.

SPANC
- Pour chacun des dossiers, l'aide versée est un montant forfaitaire de 3 000 € (aide CCEG)

NOMBRE DE DOSSIERS	COMMUNE	DECISION DU PRESIDENT
1	SUCE SUR ERDRE	04/02/2021

- **Modification des désignations au comité de pilotage CLS (Contrat local de santé)**

Considérant que Magali LEMASSON (TREILLERES) doit être remplacée au comité de pilotage CLS (Contrat local de santé) suite à sa démission ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de désigner Maïté BERAGNE (TREILLERES) comme nouveau membre au comité de pilotage CLS (Contrat local de santé).

➢ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein comité de pilotage CLS (Contrat local de santé) :**
Treillières : Maïté BÉRAGNE en remplacement de Magali LEMASSON.

- **Modification des désignations à la commission intercommunale d'accessibilité**

Considérant que Magali LEMASSON (TREILLERES) doit être remplacée à la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) suite à sa démission ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de désigner Elisa DRION (TREILLERES) comme nouveau membre de la CIA.

➢ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein de la commission intercommunale d'accessibilité :**
Treillières : Elisa DRION en remplacement de Magali LEMASSON.
Sucé-sur-Erdre : Christine CHEVALIER en remplacement de Caroline LEMAN.

- **Modification des désignations à la Commission de délégation de service public (CDSP) (décision ajournée)**

Considérant que Catherine CADOU (TREILLERES) doit être remplacée à la Commission de délégation de service public suite à sa démission ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de désigner Florence CABRESIN (TREILLERES) comme nouveau membre à la Commission de délégation de service public.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

- **Le Conseil communautaire ajourne cette question compte tenu de la démission de Florence CABRESIN.**

- **<u>Modification des désignations au comité de gestion des équipements aquatiques</u>**

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein du <u>comité de gestion des équipements aquatiques</u> :**

Sucé-sur-Erdre : Valérie NIESCIEREWICZ en remplacement de Arnaud DOUSSET.

- **<u>Modification des désignations au comité de suivi Assainissement</u>**

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein du comité de suivi Assainissement :**

SUCÉ SUR ERDRE : Franck MOUSSET en remplacement de Philippe DUJARDIN ;
TREILLIERES : Claude RINCE en remplacement de Jean-Marc COLOMBAT.

- **<u>Modification des désignations au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)</u>**

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de changement de membres au sein du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) :**

Vigneux de Bretagne : Patrick LAMIABLE en remplacement de Bruno MAILLARD.

- **<u>Modification délégation du Président</u>**

Lors du conseil communautaire du 17 juin 2020 ont été votées les délégations au Bureau et au Président.

Depuis ce conseil, il est apparu nécessaire d'apporter une modification sur le point « F – DIVERS » qui est rédigé de la manière suivante :

- Allouer des gratifications aux stagiaires dans les limites prévues par les textes
- Etablir tout règlement intérieur relatif au bon fonctionnement des équipements communautaires

Il est proposé d'y ajouter la phrase suivante :

- Attribuer des indemnisations de toute sorte dans la limite de 750 euros, dans le cadre notamment des dossiers d'assurance.

En effet, dans le cadre de la gestion de dossiers d'assurance ou de prise en charge de frais de petits montants, la délégation actuelle ne permet pas de sécuriser juridiquement les prises de décision. Avec cette modification, la délégation sera plus solide juridiquement sur ce point.

- **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la proposition de modification du point F de la délégation accordée au Président.**

2. Agriculture / Alimentation *Vice-présidente Barbara NOURRY*

- **<u>Retour sur les 12 réunions communales avec les agriculteurs et présentation du guide des producteurs d'Erdre & Gesvres</u>**

En préambule à sa présentation, Barbara NOURRY précise qu'en France, les exploitations agricoles représentent 3,5 % des actifs, contre 27 % dans les années 1970. Un nouveau recensement, prévu en 2021, montrera probablement que cette part est désormais inférieure à 2 %. Jamais une profession n'a connu une évolution aussi brutale. À cela s'ajoutent de nombreux facteurs, qu'ils soient économiques ou sociaux, avec le passage à l'ère du numérique, des changements radicaux des modes de production, de consommation et surtout, l'accélération du changement

climatique, qui touche frontalement toutes les activités agricoles et qui remet en cause le métier de paysan, le métier d'agriculteur au XXIe siècle. Ils doivent sans cesse s'adapter à ces nouvelles réalités et à ces enjeux. La crise a mis en évidence l'une des thématiques agricoles, en l'occurrence, l'agriculture nourricière, et le vœu de nombreux consommateurs d'aller au plus près de chez eux pour consommer local et découvrir les producteurs de leur commune et des alentours. Barbara NOURRY s'appuie sur la citation « il faut rendre à l'agriculture sa place et son rang », du romancier et poète Alphonse Karr, dont la vie a été jalonnée d'engagements politiques et littéraires. Cette citation du XIXe siècle reste d'actualité et pose la question du devenir de l'agriculture, de ce qu'est l'agriculture aujourd'hui, en l'occurrence, en Erdre et Gesvres, et de ce que l'on attend des agriculteurs.

1) Contexte agricole

Le territoire d'Erdre et Gesvres compte actuellement 344 exploitations. 77 % du territoire est en surface agricole, puisque le PLUi a protégé les surfaces, avec 32 000 ha d'agriculture pérenne. La production est riche et variée, mais 60 % des agriculteurs font de l'élevage bovin, en particulier à l'est du territoire. Le secteur agricole mobilise 600 actifs et 58 exploitations sont en agriculture biologique. En Loire-Atlantique, près de 67 000 ha sont en agriculture biologique ou en conversion pour le devenir. Les communes les plus au sud du territoire d'Erdre et Gesvres comptent moins d'exploitations activités agricoles parce qu'elles connaissent une pression foncière plus importante. C'est le cas à Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Grandchamp-des-Fontaines, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

La cartographie relative aux transmissions des exploitations sur le territoire montre les départs de la structure individuelle elle-même dans les cinq ans, et le départ dans les cinq ans d'au moins un associé ou un salarié de l'exploitation. La situation est tendue. Depuis 2005, le nombre d'exploitations baisse de près de 2,3 % par an, et une exploitation sur deux n'est pas reprise, comme c'est d'ailleurs le cas sur le plan national. Il s'agit donc d'un enjeu majeur du territoire, qui a été pointé par les élus et par les agriculteurs.

Voici quelques chiffres clés sur l'activité agricole (diagnostic 2019) :

- **Entreprises agricoles** : 344 en 2019, 480 en 2004
- **Type de production** : 140 en bovin lait, 66 en bovin viande, 45 entreprises en élevage équin, 23 céréaliers, 19 en volaille, 10 maraîchers, 5 en élevage porcin…
- **Agriculture Biologique** : 58 exploitations labellisées en agriculture biologique
- **Actifs** : Près de 600 emplois (avec saisonniers) – En 2004 c'était près de 700
- **Âge moyen** : Entre 50 et 59 ans, 110 exploitations concernées par un départ dans les 7 ans

2) Point d'étape sur les rencontres avec les communes

Depuis fin septembre 2020, 10 réunions communales ont été organisées, en invitant à chaque fois l'ensemble des agriculteurs. L'objectif de ces temps d'échange était de présenter les actions agricoles menées par la CCEG, celles de nos partenaires et de recueillir les témoignages des agriculteurs sur des sujets qui leurs tenaient à cœur. Sur les 10 réunions, des thématiques similaires ont été soulevées par ces groupes d'agriculteurs.

Enjeux identifiés (non exhaustifs) :

- **Installation et transmission des exploitations agricoles :** De nombreux agriculteurs, spécialement en élevage laitier n'arrivent pas à transmettre leurs exploitations. Malgré l'inscription au RDI (Répertoire Départ Installation), il n'y a que peu de personnes qui les contacte. D'autres freins ont été identifiés tels que la difficulté des jeunes à reprendre le capital économique d'une ferme, le coût de la maison d'habitation, la pénibilité du travail et la non-valorisation de ce métier qui ne donnent pas envie aux jeunes de partir dans cette voie.
- **Valorisation de la production agricole locale :** De nombreux agriculteurs se sont lancés dans la valorisation de leur production en locale, mais des outils de transformation seraient les bienvenus sur le territoire. En effet, les agriculteurs **vendant** en directe et transformant leurs produits sur la ferme voient la demande augmentée et ne peuvent pas forcément répondre à toutes les sollicitations. Pour les agriculteurs intéressés par la restauration collective, ils sont en demande d'un engagement des collectivités sur l'achat des denrées mais également sur la présence d'une organisation (logistique, approvisionnement…). Pour répondre à la demande des restaurations collectives, les producteurs soulignent la nécessité d'installer également des exploitations.
- **Relation agriculteur – citoyen :** La valorisation et la sensibilisation sur le métier d'agriculteur auprès des **citoyens** du territoire semble urgente face à la détérioration des relations entre les deux groupes d'habitants. Les agriculteurs souhaitent plus de communication sur leur outil de travail qu'est la terre face à de nombreuses incivilités (passage sur les exploitations, détritus sur les fermes, chiens qui se promènent à côté des animaux…).

Validé au conseil communautaire du 31/05/2021

3) Guide des producteurs et site internet

Le guide des producteurs locaux d'Erdre et Gesvres recense les agriculteurs vendant leur produit en directe ou en circuit court sur le territoire. Il permet aux citoyens de trouver des informations également sur les marchés, les magasins vracs et autres informations générales sur l'activité agricole du territoire.
Ce guide répond à une demande initiale du Conseil de développement, qui par le biais de son groupe « transition agricole et alimentaire » avait rédigé un projet de cahier des charges du guide. Il a été ensuite intégré dans le plan d'action du Contrat de Transition Ecologique (CTE) et dans le Projet Alimentaire Territorial, recevant ainsi une aide de l'ADEME et du Département.
Une campagne d'affichage vient compléter la sortie du guide des producteurs, 12 agriculteurs volontaires (un par commune) ont été choisis pour faire partie de cette campagne d'affichage. L'objectif est de valoriser ces acteurs économiques et de communiquer sur le site internet.
Le site internet ***mangerlocal-cceg.fr*** permet aux utilisateurs de retrouver les producteurs grâce à une carte interactive, le site pourra être mis à jour plus régulièrement que la version papier et pourra également évoluer avec d'autres informations liées à l'agriculture et l'alimentation (évènements, groupes communaux…).

4) Partenariats

La Communauté de commune fonctionne depuis plusieurs années en convention avec la **chambre d'agriculture** pour la mise en place d'actions sur le développement agricole. Les années 2020 et 2021 sont particulières à la suite de la décision de l'élaboration d'une stratégie agricole et du contexte sanitaire qui a bouleversé le calendrier. Il a donc été décidé de fonctionner en conventionnement d'un an en se donnant jusqu'à octobre 2021 pour définir un plan d'action sur 3 ans avec nos partenaires.
D'autres structures de développement agricole, qui travaillent également sur le Projet Alimentaire Territorial (Groupement des Agriculteurs Biologiques, FDCIVAM, CAP44) ont été rencontrées en fin d'année 2020 pour échanger autour des enjeux actuels et de la participation possible de chacun sur des actions.
L'étude **SENSIBIO** menée par le GAB44 sera restituée aux agriculteurs par le biais d'un courrier dans un premier temps (aux vues des conditions sanitaires, il nous est impossible d'organiser une restitution en présentiel). Les résultats de l'étude seront également restitués aux élus lors de la **prochaine commission agricole qui sera organisée en avril**. Les résultats ont permis d'identifier des pistes d'actions à privilégier sur l'accompagnement des agriculteurs sur les pratiques agricoles.
Terres de liens, structure spécialisée sur le foncier agricole a été également rencontrée, des pistes de travail en collaboration avec elle seront étudiées pour le futur plan d'action.
Concernant un des enjeux majeurs identifiés qui est l'installation et la transmission des exploitations, un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires, Nantes Métropole et le Département s'est formé. L'objectif est d'identifier les leviers pour sur cette thématique.

Parmi les partenaires avec lesquels elle travaille, la CCEG a une convention avec la Chambre d'agriculture et décline plusieurs actions avec celle-ci. La Communauté de communes travaille également avec Terres de liens, un mouvement national qui est mobilisé notamment pour la préservation des terres agricoles dans toutes leurs dimensions, en particulier sur le foncier et à travers le bâti agricole, éléments importants dans le cadre des transmissions. Un autre partenaire est le Groupement des agriculteurs biologiques, auteur de l'enquête « sensibio », étude sociologique menée auprès de 28 agriculteurs ne travaillant pas en bio, dans les douze communes, afin d'identifier leurs freins ou leur hostilité à une conversion, mais aussi les leviers ou l'aide qui pourraient leur être apportés pour leur permettre d'évoluer vers l'agriculture biologique. Cette enquête avait surtout pour but de recueillir la vision qu'ils ont de leur métier et la façon dont ils se projettent dans les années à venir. Le nombre de 28 exploitations sur 344 peut interroger sur la représentativité de l'enquête, mais il s'avère que quelles que soient les communes, les réponses sont plutôt convergentes. Le bilan de l'enquête fera l'objet d'une restitution au Conseil communautaire. La CCEG travaille également étroitement avec la SCIC Nord Nantes (société coopérative d'intérêt collectif), très active sur les territoires d'Erdre et Gesvres et de Nantes Métropole, présidée depuis le 3 mars par Thierry Drouet, qui a succédé à Dominique Michenot, exploitant à Treillières. Thierry Drouet est agriculteur retraité de Notre-Dame-des-Landes. La SCIC a beaucoup travaillé sur la remise en état de friches pour permettre la conservation et l'installation de terres en agriculture. Cette structure anticipe une baisse d'activité en matière de défrichage en 2021 et envisage de se diversifier, notamment à travers le projet « Terra-Ter ». Il s'agit d'une plateforme de valorisation de matières organiques et de déchets verts qui verra le jour au Saz, à La Chapelle-sur-Erdre. Une fois traités, ces déchets constituent un engrais sain qui est épandu dans les champs. La CCEG pourrait être partenaire de ce projet de valorisation en économie circulaire.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

À ces partenaires s'ajoutent les élus des collectivités, des mairies, qui connaissent les agriculteurs de leur commune et avec lesquels il est essentiel de travailler, le Conseil de développement, et les agriculteurs, dont la participation est nécessaire et qui ont la volonté de s'engager.

Barbara NOURRY présente ensuite le guide des producteurs [« Du champ à l'assiette »] et sa campagne d'affichage. Elle salue les trois co-présidents du Conseil de développement, Hervé HAMONIC, Magali LE PAIH et Robert JOUAN et les remercie pour le travail réalisé notamment pour ce guide avec Laurence GUILLEMINE, l'ancienne Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation de la CCEG. En 2018, le Conseil de développement s'est saisi du sujet de l'alimentation et a lancé un questionnaire auquel 1 500 personnes ont répondu. Il visait à recenser les attentes des consommateurs sur le territoire. Les données collectées ont été utilisées pour élaborer un guide, avec le soutien de l'ADEME, du Département et des services de la communauté de communes d'Erdre & Gesvres. 62 producteurs volontaires y sont répertoriés. D'autres n'ont pas souhaité y figurer parce que leur clientèle était déjà nombreuse. Les producteurs référencés sont présentés par commune et font chacun l'objet d'une fiche portrait. Le guide a pour objet d'accompagner le consommateur qui souhaite manger local, de promouvoir le savoir-faire des producteurs locaux, de valoriser leur travail et de les faire connaître. À cet égard, c'est une pleine réussite.

En parallèle de la sortie du guide, qui sera distribué avec le magazine Erdre & Gesvres, une campagne d'affichage a été menée dans chaque commune. Le principe consistait à mettre en avant un agriculteur par commune :
Casson : Alexis ROPTIN, agneau ;
Fay-de-Bretagne : Fanny COTE, pain au levain ;
Grandchamp-des-Fontaines : Anne-Claire GUITTENY, légumes de saison ;
Héric : Sabrina et Vincent LEMAITRE, viande bovine ;
Les Touches : Marie-Pierre et Christian BLOND, miel ;
Nort-sur-Erdre : Isabelle et Jean-Yves PASGRIMAUD et Pierre-Émilien ROUGER, porc, bœuf et lait bio ;
Notre-Dame-des-Landes : Justin, Brigitte et Sylvain FRESNEAU, viande bovine ;
Petit-Mars : Yohann GUILLEMOT, pommes, jus de pomme, fraises et légumes bio ;
Saint-Mars-du-Désert : Simon RIMPAULT, volaille et viande bovine bio ;
Sucé-sur-Erdre : Virginie ÉAN et Christophe JAHAN, glaces et sorbets fermiers ;
Treillières : Nicole CHENE, Pascal RINCE et Jean-Baptiste BUSSON, volailles ;
Vigneux-de-Bretagne : Franck BEZIER, vente en colis de viande bovine.
Les agriculteurs se sont prêtés au jeu. Chaque affiche est assortie d'un petit slogan qu'ils ont choisi eux-mêmes.

Le guide n'est pas exhaustif, puisque 62 producteurs seulement se sont portés volontaires. Il fournit néanmoins des informations complémentaires : brasseurs, AMAP, marchés hebdomadaires… Il se décline également en version numérique, à l'adresse « mangerlocal-cceg.fr » Le livre est appelé à vivre et à être alimenté de portraits, de recettes de cuisine, etc. La liste des producteurs a été validée par l'ensemble des mairies. Si certains ont été oubliés, elle peut être complétée sur le site.

Barbara NOURRY indique avoir par ailleurs rencontré les agriculteurs. Dix communes ont été visitées, en présence du maire et de l'adjoint à l'agriculture. Les échanges ont été enrichissants, parfois un peu vifs, mais le dialogue était sain et transparent. À Vigneux-de-Bretagne, la réunion a dû être annulée, mais elle sera reportée. Ces rencontres ont permis à Barbara NOURRY de s'imprégner de l'agriculture en Erdre et Gesvres, qu'elle ne connaissait pas. Elles ont aussi permis de recenser et d'écouter les agriculteurs, de repérer d'éventuels besoins ou attentes et surtout, des thématiques récurrentes sur lesquelles cibler des groupes de travail pour écrire ensemble la politique agricole en Erdre et Gesvres. Les thématiques qui ont été soulevées sont les suivantes :

- *les relations entre l'agriculteur et l'habitant : les agriculteurs ne se sentent pas toujours compris dans leur profession (impression de gêner, de créer des nuisances, notamment sonores, de ralentir la circulation…) ;*
- *la transmission des exploitations : ce sujet suscite une réelle inquiétude, un agriculteur sur deux étant susceptible de partir à la retraite. Or il faut six à huit ans pour assurer une transmission. Elle nécessite donc d'être préparée en amont ;*
- *les incivilités sur les parcelles et les fermes : le public parcourt les voies communales, surtout depuis le début de la crise sanitaire, et entre dans les exploitations ;*
- *la valorisation de la production locale, préoccupation qui confirme l'intérêt du guide pour les habitants mais aussi pour la profession ;*
- *la gestion des déchets agricoles, avec le souhait des agriculteurs d'entrer dans des démarches plus vertueuses, en particulier pour l'évacuation des pneus ;*
- *les difficultés liées aux filières agricoles : prix du lait, filière bovine viande, connaissance du métier... Certains jeunes qui ont fait des études agricoles s'aperçoivent, quand ils arrivent sur le terrain, que leur formation ne correspond pas toujours à la réalité et qu'il leur faut fournir beaucoup d'efforts pour acquérir la technique et la*

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

pratique. L'installation de jeunes exploitants motivés est une belle perspective pour le territoire, mais ils doivent être entourés et accompagnés.

Le Président remercie Barbara Nourry pour sa présentation, qu'il l'invite à renouveler en 2022 avec de nouveaux agriculteurs. Il remercie également les membres du Conseil de développement qui ont participé à l'élaboration du projet ainsi que le stagiaire de la collectivité.

Barbara NOURRY invite les élus à faire la promotion du guide. Elle précise qu'une centaine d'exemplaires ont été déposés dans chaque mairie avec deux affiches A3.

Jean-Luc BESNIER observe que le monde de l'agriculture est en souffrance. Les schémas d'après-guerre où l'on a missionné l'agriculture pour redresser la France et la nourrir s'essoufflent et doivent être revisités. Cela ne peut passer que par des rencontres. À cet égard, il salue la démarche de Barbara Nourry, qui a permis aux élus de s'entretenir avec les agriculteurs de leur commune. Il se félicite également de l'édition du guide, grâce auquel les habitants pourront découvrir qu'ils ont de très bons produits à côté de chez eux, et qui favorisera les circuits courts, donc vertueux.

Sandrine PLONÉIS-MÉNAGER joint ses remerciements à ceux de Jean-Luc BESNIER. Elle souligne la pertinence de la sortie du guide au moment même où le salon de l'Agriculture devait avoir lieu, d'une part, et d'autre part, dans un contexte sanitaire qui amène beaucoup d'habitants à revenir à la production locale.

Jean-François CHARRIER, en sa qualité d'agriculteur, salue l'initiative qui est prise en début de mandat mais souligne que cette démarche doit se prolonger et s'inscrire dans le temps. Des rencontres avec les agriculteurs doivent être organisées régulièrement et des groupes de travail doivent être mis en place. À Saint-Mars-du-Désert, une première réunion a eu lieu avec la CUMA pour lancer une réflexion sur l'achat de bineuses et de herses étrilles. Selon Jean-François CHARRIER, l'agriculture va évoluer avec le groupe. Ce ne sont pas quelques agriculteurs qui vont évoluer.

Claude LABARRE remercie Barbara NOURRY et Rachel VIROLE, chargé de mission agriculture, d'avoir organisé ces réunions. À l'instar de Jean-François CHARRIER, il se réjouit des échanges qu'elles ont occasionnés, mais il alerte sur la nécessité de ne pas décevoir les agriculteurs, qui ont été nombreux à participer, témoignant ainsi de l'importance de leurs attentes. Il convient de maintenir le contact avec eux.

Le Président s'associe aux remerciements.

Barbara NOURRY assure qu'elle entend cette attente. La démarche doit se poursuivre. Des groupes de travail sont à créer, au sein desquels la communauté de communes et le Conseil de développement doivent aussi pouvoir associer les maires et élus municipaux en charge de l'agriculture, qui doivent être partie prenante. La proximité est importante et les liens se font aussi au sein des communes. Certaines réunions ont d'ailleurs débouché sur la création de groupes communaux, qui travaillent déjà sur certaines thématiques et qui fonctionnent également très bien. L'idée n'est pas de se substituer à l'équipe municipale, mais de venir en appui, sans se contenter de brasser de l'air. Quand on crée un groupe, on annonce un objectif et ensuite, on se donne les moyens pour l'atteindre.

3. Transition écologique, Habitat et Coopération *Vice-président Patrick LAMIABLE*

- **<u>Validation de l'engagement, en tant que territoire expérimental, pour le nouveau service du SYDELA en matière d'accompagnement à la programmation de la rénovation énergétique du tertiaire public</u>**

1) <u>Contexte</u>

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres a adopté en décembre 2019 sa nouvelle stratégie de Développement Durable et son Plan Climat Air Energie Territorial.
L'action 9 de l'axe 2 (« Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiels et tertiaire ») consiste à « poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public et favoriser des projets publics exemplaires d'éco-construction et d'éco-rénovation ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes, à travers sa compétence de « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie », a validé en 2020 le maintien de la mission de Conseil en Energie Partagé auprès des collectivités du territoire.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

En parallèle, suite aux ambitions portées depuis le Grenelle de l'Environnement (2010) puis de la loi de Transition Energétique (2015), a été publié au Journal Officiel le 25 juillet 2019, le nouveau décret relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Ce décret définit des objectifs de diminution de la consommation énergétique finale des bâtiments par rapport à 2010 et par tranche de 10 ans : 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Le suivi de ce décret sera réalisé par l'ADEME via la plateforme OPERAT sur laquelle les collectivités du territoire devront initialiser leur démarche (déclaration du patrimoine, des objectifs, des éventuelles modulations, de plans d'actions).
Elles devront ensuite renseigner annuellement les données de surfaces et de consommations énergétiques.
L'ADEME vérifiera ces éléments et contrôlera l'avancement des objectifs et actions mises en œuvre.
Des sanctions sont également prévues en cas de non-transmission des données et de non-atteinte des résultats.

L'ensemble de ces éléments impose aux collectivités du territoire de mener un travail d'analyse de leur patrimoine au regard du décret et de mettre en place une stratégie de réponse.

Pour précision, les premières analyses indiquent qu'à minima 55 bâtiments des collectivités du territoire sont concernés soit plus de 100 000m². Ceci pourrait représenter une dépense potentielle totale de 100 M€ pour atteindre ces objectifs à horizon 2050 (en prenant en compte les travaux annexes de rénovation et non seulement la rénovation énergétique et sans subventions). Ces travaux généreraient plus de 20M€ d'économie d'énergie.
NB : De nouveaux arrêtés d'application sont en attente et devraient augmenter le nombre de bâtiments concernés

2) <u>Proposition d'accompagnement du SYDELA</u>

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et ses cofinanceurs, ont déposé un programme basé sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui a été validé par l'Etat.

Ce programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) vise à mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

Le SYDELA et les autres syndicats d'énergies de Pays de la Loire, à travers leur groupement « Territoire d'énergie », ont répondu et ont été lauréat en janvier 2020 d'un appel à manifestation d'intérêt ACTEE afin de mettre en place un service d'accompagnement des collectivités sur la construction de programmes pluriannuels de rénovation énergétique du patrimoine public.
Le programme ACTEE permet au SYDELA de financer l'ingénierie pour construire ce service, animer le dispositif technique (1ETP au SYDELA) et travailler sur l'ingénierie financière de la rénovation énergétique (1ETP mutualisé pour Territoire d'Energie)

Le SYDELA a alors sollicité la CCEG (ainsi qu'un second territoire : le Pays de Retz) afin de proposer d'expérimenter, à titre gratuit, dans le cadre d'ACTEE, ce nouveau service, appelé SYDEFI.

3) <u>Objectifs du programme SYDEFI</u>

L'objectif du programme est d'engager une démarche collective et collaborative afin d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route pour la rénovation énergétique des bâtiments public du territoire avec un rapport à l'échelle du territoire et un rapport par collectivité.
Ce service vient donc en complément du service de Conseil en Energie Partagé porté par la Communauté de communes. Il s'agit de renforcer les moyens de cette mission en proposant aux collectivités du territoire d'être pilotes dans la mise en place d'une stratégie individuelle et collective de réponse au décret tertiaire et plus largement de réponse aux enjeux de la stratégie de développement durable.

4) <u>Déroulement du programme</u>

Le programme se déroule en 4 phases :
- Le diagnostic des potentiels de rénovations énergétiques au regard des différents paramètres (suivi des consommations énergétiques, analyse du décret tertiaire, analyse des potentiels en énergies renouvelables et réseaux de chaleur, ambitions des projets politiques des collectivités…)

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

- La priorisation des bâtiments prioritaires et des actions potentielles afin de définir les éventuelles investigations à mener (audit énergétique, études d'opportunité…)
- Les investigations pour préciser le contenu des actions (visites de bâtiment, réalisation d'audits et d'études de faisabilité d'énergies renouvelables) et identifier les potentielles actions groupées (isolations groupées…)
- La rédaction des programmes pluriannuels de rénovation en réponse au Décret tertiaire

5) Méthodologie envisagée sur la CCEG

Le territoire étant pilote pour ce déploiement de service, le SYDELA a pu s'adapter au fonctionnement déjà en place sur le territoire.
Il est donc proposé de traiter cette démarche ACTEE dans le cadre du Réseau Energie d'Erdre et Gesvres qui pourrait en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Le programme doit être finalisé à l'automne 2021 (contrainte liée au financement ACTEE).

Le calendrier suivant est donc envisagé :
- Janvier-Février : Délibération des Bureaux communautaires et municipaux pour engagement dans la démarche et signature d'une convention de partenariat
- Fin janvier : Réseau Energie – Lancement de la démarche
- Janvier/ Février : démarrage diagnostic
- Février/Mars : Réseau Energie - Ateliers de priorisation des bâtiments
- Avril/Mai : Investigations
- Juin : Réseau Energie – Ateliers de préparation des programmes pluriannuels
- Eté : Rédaction des programmes pluriannuels

6) Convention de partenariat et proposition d'engagement

Concrètement, afin de pouvoir être réalisé et pour qu'il trouve tout son intérêt pour les collectivités du territoire, ce programme SYDEFI nécessite l'engagement et la participation des collectivités dans la démarche.

En conséquence, il est proposé que toutes les parties engagées (SYDELA, CCEG et communes) signent la convention de partenariat ci-jointe.

Le Bureau Communautaire du 07/01 a validé cet engagement et cette convention.

D'autre part, compte-tenu du calendrier contraint et suite à la validation du Bureau Communautaire de l'engagement de la démarche, il a été demandé aux communes un positionnement de principe via l'envoi d'un mail aux Maires par le Vice-Président en charge du Développement Durable, Monsieur Patrick LAMIABLE.

A ce jour, 11 communes se sont positionnées favorablement.
Seule la commune de Fay-de-Bretagne n'a pas souhaité s'engager considérant qu'elle n'avait pas d'autres projets de rénovation sur le mandat que le projet actuel de rénovation de l'école.
Pour précision, la commune de Sucé-sur-Erdre, considérant qu'elle avait déjà engagé une démarche de son côté en ce sens en tant que commune labelisée Territoire à Energie Pisitive et Croissance Verte, s'est engagée dans ACTEE avec LAD SELA pour la rénovation de deux bâtiments. Elle souhaite néanmoins s'engager dans SYDEFI pour le reste de son patrimoine.

Ces positions de principe sont en cours de confirmation via des délibérations des Conseils Municipaux pour signature de la convention de partenariat.

La démarche a ainsi pu être engagé via une réunion de lancement du Réseau Energie le 3 février dernier.

Patrick LAMIABLE présente la convention SYDEFI, qui est un service d'accompagnement du SYDELA. Il s'inscrit dans le contexte de la stratégie de développement durable de la CCEG, dont l'un des axes est de « poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public » et surtout, dans le cadre du décret « éco-énergie tertiaire », qui donne comme objectif la diminution de la consommation énergétique de bâtiments tertiaires, dont les bâtiments communaux, par rapport à 2010. Ces objectifs sont relativement importants : -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050. Sont ciblés tous les bâtiments tertiaires, qu'ils soient privés ou publics, de plus de 1 000 m². La référence est celle de 2010. En 2026, donc à la fin du mandat, les communes et l'intercommunalité devront avoir défini une stratégie très

Validé au Conseil communautaire du 31/03/2021

claire. Pour les collectivités, 55 bâtiments sont concernés, qui représentent 100 000 m². C'est donc un grand potentiel à travailler. Ce contexte impose aux collectivités du territoire de mener un travail d'analyse et définition d'une stratégie.

Parallèlement, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies a déposé un programme de financement basé sur les certificats d'économie d'énergie, l'objectif étant de donner des outils pour bien analyser les consommations énergétiques et établir ensuite une stratégie. Le SYDELA et les autres syndicats d'électrification de la région des Pays de la Loire ont répondu à cet appel et ont été pris en compte. Dès lors, le SYDELA s'est tourné vers ses adhérents et plus particulièrement, vers deux collectivités, la CCEG et le Pays de Retz, en leur proposant de mettre gratuitement en place ce service d'accompagnement. Son objectif est de le tester avant de le proposer à toutes les collectivités adhérentes. La CCEG a répondu favorablement à cette offre. Le programme consiste à produire, par collectivité, des programmes pluriannuels de rénovation énergétique, et à engager une démarche collective pour mutualiser des appels d'offres pour les rénovations. C'est ce que fait déjà Maximilien Aspeele au sein de la CCEG dans le cadre du conseil en énergie partagé, mais en l'occurrence, c'est une surcharge de travail. La proposition du SYDELA, qui est gratuite, complétera et enrichira le travail de conseil en énergie partagé.

Le programme se déroulera dans un calendrier relativement court. Les diagnostics sur les potentiels dans les communes sont réalisés en mars. Début avril se dérouleront les ateliers de priorisation des bâtiments. Entre avril et juin sera précisé le contenu des actions avec réalisation d'audits et d'études de faisabilité. Ces études sont à la charge des collectivités mais le SYDELA apporte une subvention. Un atelier de réalisation des plans pluriannuels d'investissement aura lieu en juin et il sera procédé à leur rédaction en fin d'année.

Cette démarche est complémentaire au CEP. Elle sera suivie par le « réseau énergie » de la CCEG. Pour l'instant, onze communes sur douze ont donné leur accord de principe, et normalement, Fay-de-Bretagne va donner le sien. Les conseils municipaux devront prendre une délibération pour permettre d'aller plus loin.

En l'absence de remarques ou de questions, le Président invite à procéder au vote.

➢ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**
VALIDE l'engagement de la Communauté de communes dans le programme SYDEFI du SYDELA ;
AUTORISE le Président à signer la convention et tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

- **<u>Convention de mise à disposition du logiciel de suivi des consommations énergétiques SYDECONSO pour le service de Conseil en Energie Partagé</u>**

1) <u>Contexte</u>

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres porte depuis 2014 un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) visant à mutualiser une compétence en matière de maîtrise de l'énergie et du climat partagée entre l'ensemble des collectivités du territoire.
Une des missions du service vise à effectuer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal et intercommunal.

Depuis 2014, pour assurer ce suivi, l'ADEME mettait à disposition un logiciel adapté appelé VERTUOZ ; outil devenu limité dans ses capacités notamment pour la gestion des flux numériques de données de facturation et de données des distributeurs d'énergie (ENEDIS et GRDF).
Le marché ADEME pour cet outil arrive à échéance en 2022 et l'ADEME risque probablement de ne plus mettre d'outil à disposition des conseillers.

Il s'agit donc pour la collectivité de trouver un autre outil adapté à son besoin.

2) <u>Mise à disposition d'un outil par le SYDELA</u>

Le SYDELA s'est doté récemment d'une nouvelle solution informatique de suivi énergétique répondant aux besoins des communes, par la contractualisation du marché public n°2019019 avec le groupement DEEPKI/AEC, pour une durée initiale de 4 ans reconductible 2 fois un an.

Le SYDELA a décidé de mettre cet outil à disposition des territoires de Loire-Atlantique qui portent une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

Cette mise à disposition a pour objectif :

- De centraliser les données énergétiques du patrimoine public en se dotant d'un outil unique permettant des comparaisons, des analyses, un suivi global entre territoires et sur l'ensemble de la Loire-Atlantique,
- De mettre à la disposition des territoires un outil performant mutualisé permettant de réaliser pour partie les missions des Conseillers en Energie Partagés (CEP).

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

3) Convention

La mise à disposition de cet outil repose sur la signature de la convention jointe à cette note.
Celle-ci décrit les modalités de cette mise à disposition (objet, durée, engagements des parties, modalités de résiliation, gestion des données, gestion des litiges…)

4) Lettre de mandat d'accès aux données

Par ailleurs, afin que le CEP puisse avoir accès à l'ensemble des données énergétiques concernant l'ensemble des communes du territoire, celles-ci devront signer un mandat d'accès aux données.
Celui-ci permettra d'assurer les échanges de données en se conformant aux exigences du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Patrick LAMIABLE précise que jusqu'à présent, l'ADEME mettait à la disposition de la collectivité un programme de suivi des consommations énergétiques, « Vertuoz ». Mais le marché de l'ADEME arrive à son terme et l'ADEME ne sait pas encore si elle le renouvellera. Le SYDELA propose un nouvel outil de suivi énergétique, en lien avec les marchés d'achats d'énergies, pour une durée de quatre ans reconductible deux fois un an, soit un total de six ans. Le SYDELA a décidé de mettre cet outil à la disposition de tous ses adhérents de Loire-Atlantique. Non seulement cet outil est gratuit, mais le fait qu'il soit le même pour toutes les communes de Loire-Atlantique permettra de procéder à des comparaisons.

La convention de mise à disposition a été adressée aux membres du Conseil communautaire dans le dossier de convocation. Les communes seront invitées à ouvrir l'accès à leurs données en tant que collectivités. Le mode d'emploi sera précisé.

➢ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**
VALIDE le recours de la CCEG au logiciel de suivi des consommations énergétiques mis à disposition par le SYDELA
AUTORISE le Président à signer la convention afférente et tout autre document relatif au bon fonctionnement de cette mise à disposition.

- **Présentation du rapport annuel 2020 de Développement Durable**

En vertu de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le cadre réglementaire précise que le rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de tous les êtres humains et les modes de production et de consommation responsables :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Le décret d'application prévoit que ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des actions, politiques publiques et programmes au regard des cinq éléments de méthode du développement durable que sont la participation de la population, l'organisation du pilotage, la transversalité de la démarche, l'évaluation et l'amélioration continue.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

Reposant sur un ensemble de données et d'indicateurs, le rapport sur la situation en matière de développement durable établit un bilan annuel de l'action intercommunale. Il permet d'avoir une vision globale de l'activité de la communauté de communes et de disposer d'une évaluation de son impact en termes de développement durable.

Il permet de rendre compte de l'action communautaire, de pouvoir débattre des choix politiques sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable afin de proposer, si nécessaire, de nouvelles perspectives et de fixer les priorités budgétaires.

Patrick LAMIABLE souligne l'importance du rapport sur le développement durable, dont il propose d'éclaircir certains points. La stratégie de développement durable a été adoptée par le Conseil communautaire en décembre 2019 et mise en place dans la foulée. Elle s'articule autour de sept axes, 22 objectifs et un axe transversal. L'équipe de la CCEG a rencontré les élus municipaux concernés par le thème du développement durable. Patrick LAMIABLE salue leur accueil et les échanges qui ont eu lieu.

Plutôt que de balayer toutes les actions menées, il est proposé de détailler quelques actions phares qui concernent la collectivité et le territoire d'Erdre et Gesvres.

En aménagement et urbanisme, l'action 1 de la stratégie de développement durable consiste à définir une OAP qui doit être introduite dans le PLUi. Le chantier est ouvert. Le service est à l'œuvre et rencontrera les élus à l'urbanisme et au développement durable des communes.

Pour l'habitat et la rénovation énergétique, un nouveau plan d'intérêt général (PIG) a été lancé, ainsi qu'une vaste réflexion sur l'évolution de la plateforme SERENHA, dont le financement passera désormais par la Région. Des négociations sont en cours avec le Conseil régional pour définir les conditions de ce financement SARE (service d'amélioration et de rénovation énergétique).

Les actions menées dans le cadre de l'agriculture et l'alimentation, présentées par Barbara Nourry, s'inscrivent dans le contrat de transition énergétique (CTE).

L'axe relatif aux mobilités a été décliné à travers le projet Trave(L)ling, une résidence d'artistes sur la thématique de la mobilité en partenariat avec le service de la culture, et surtout par le démarrage de l'action du plan de déplacements inter-entreprises, avec la réalisation d'un diagnostic sur Érette Grand'Haie.

En matière d'énergies renouvelables, une mission d'accompagnement des projets citoyens a démarré, ainsi qu'un conventionnement avec ECPDL (énergie citoyenne en Pays de Loire), dont la CCEG est adhérente et qui s'appelle désormais RÉCIT, qui est subventionnée par le Conseil régional et qui accompagne tous les projets d'énergie renouvelable avec des financements de citoyens.

S'agissant de la solidarité et du soutien aux initiatives, le Conseil de développement a mis à disposition une carte collaborative pour mettre en avant toutes les initiatives lancées sur territoire pendant les périodes de confinement et pour montrer qu'au-delà des initiatives structurées par les élus, beaucoup d'actions sont menées à l'initiative des citoyens, preuve de la vivacité des habitants du territoire.

Pour ce qui concerne la prévention des déchets, les études sur le projet de création d'un centre de ressources se poursuivent. L'objectif est de transformer le mot « déchets » en mot « ressources », conformément à l'action 36 de la stratégie.

Le contrat de transition écologique (CTE), signé en 2020, a défini plusieurs actions et le financement correspondant. Il complète la stratégie de développement durable de la collectivité. Concernant l'état d'avancement des grands thèmes, un certain nombre de projets ont été réalisés, mais le confinement en a freiné d'autres (le soutien aux initiatives, l'agriculture et l'alimentation, l'écoconstruction et la filière bois, les mobilités et les énergies renouvelables).

Dans le cadre de la gestion du patrimoine et de l'exemplarité des collectivités, il convient de souligner l'importance de la commande publique responsable. Les clauses sociales représentent 32 932 heures pour l'intercommunalité, sans les données du mois de décembre, qui sont en attente, avec 116 bénéficiaires et 85 entreprises concernées. L'insertion d'une clause sociale est désormais quasiment automatique dans tous les marchés. Par ailleurs, un accompagnement est proposé aux communes volontaires pour la rédaction des cahiers des charges des marchés publics, dans le cadre de la nouvelle loi EGALIM et de la réflexion sur l'approvisionnement de la restauration scolaire, notamment autour de la notion de mutualisation. Une réflexion est également menée sur la « commande publique responsable » et la structuration d'un service commun. Pour ce qui concerne les consommations énergétiques et les énergies

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

renouvelables, le conseil en énergie partagée poursuit son travail auprès des communes, qui sera complété par la convention SYDEFI. La collectivité a aussi pris la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ». En outre, plusieurs projets d'énergies renouvelables avec financement citoyen ont démarré, dont l'un par exemple à Vigneux-de-Bretagne. Toujours dans le cadre de la gestion du patrimoine, des travaux de mise en accessibilité ont été engagés dans certains bâtiments publics, l'intercommunalité a acquis un nouveau véhicule électrique, deux vélos électriques ont été mis à la disposition des agents et une gestion des bio-déchets est opérée au siège. Les agents sont aussi exemplaires sur certaines actions, avec la constitution d'une équipe d'agents CCEG volontaires pour réaliser le « défi famille à énergie Positive », comme il y en a déjà eu précédemment, la constitution d'un « groupe complice agents CCEG volontaires » dans le cadre du projet Trave(L)ing sur la mobilité durable, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui expérimentent actuellement le lombricompostage.

Ces politiques publiques s'inscrivent dans la démarche de début de mandat. Mais une démarche de développement durable, c'est mettre en lien et mettre en place des politiques publiques de transition plus transversales, plus coopératives, pour inciter à plus de participation. Un projet de territoire est en cours de définition, pour lequel cinq thématiques ont été identifiées : la mobilité, l'agriculture et l'alimentation, le développement économique et la santé, avec un chapeau sur le thème des transitions écologiques et sociétales, autrement dit, de développement durable. La place des communes et des maires, dans la définition des orientations stratégiques du territoire, est majeure. Il a été décidé de construire le projet de territoire afin de donner un sens à l'action publique et de travailler sur le pacte de gouvernance et la délibération relative à la participation citoyenne.

Ces documents sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une présentation et d'un débat en vue de leur adoption lors du conseil du 12 mai 2021, après avoir reçu l'avis des conseils municipaux et du conseil de développement.

Ce rapport de développement durable, dont la rédaction annuelle est obligatoire, n'est pas soumis au vote.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

Didier ALLAIS s'inquiète de trouver dans ce document des éléments déjà observés dans l'agenda 21 et qui ne relèvent pas véritablement de l'axe principal du développement durable, comme l'accessibilité aux PMR (personne à mobilité réduite) des bâtiments, notamment, ou le nombre de touristes accueillis sur le territoire. À vouloir intégrer trop d'éléments de détail sous l'en-tête du développement durable, ne risque-t-on pas d'en perdre la substantifique moelle ? N'est-il pas préférable de rester sur les fondamentaux, puisque le développement durable n'en est qu'à ses débuts ? Les actions relevant directement de cette thématique en seraient plus lisibles.

Patrick LAMIABLE précise que la notion de développement durable a pris plusieurs formes depuis trois mandats. Au départ, il s'agissait de l'agenda 21. Par ailleurs, c'est la réglementation qui oblige la collectivité à rédiger un tel rapport, qui, dans sa définition, doit contenir les aménagements pour les PMR ou le nombre de touristes. Au contraire, la synthèse présentée visait plutôt à mettre en lumière les thèmes correspondant à la stratégie de développement durable.

Barbara NOURRY demande s'il serait possible, pour faciliter la communication auprès des conseillers municipaux, de leur fournir un document de synthèse illustré d'exemples concrets, afin qu'ils puissent mieux s'approprier ce que revêt la stratégie de développement durable.

- **Le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport de développement durable 2020.**

4. Finances - Politiques contractuelles *Vice-président Chrystophe PABOIS*

- **<u>Rapport d'orientations budgétaires 2021</u>**

Chrystophe PABOIS annonce une présentation du débat d'orientations budgétaires en trois parties.

<u>Contexte général</u>

S'agissant du contexte général, Chrystophe PABOIS précise d'abord que les éléments sur lesquels il s'appuie émanent du rapport annuel du FMI de la fin de l'année 2020. Le point le plus important, sur le plan économique, est la crise sanitaire, qui a entraîné une récession économique sans précédent au niveau mondial. La prévision de croissance a été estimée à -3,9 % et au niveau de la France, c'est encore plus abyssal, puisqu'elle avoisine les -10 %. C'est donc un

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

contexte économique extrêmement négatif. Malgré tout, un soutien a été apporté par le gouvernement, globalement, qui a maintenu l'économie sur les rails, autant que faire se peut. Les prévisions de croissance, pour 2021, anticipent un rebond assez important, puisque l'évolution est de +5,2 % au niveau mondial pour 2021 et que la France devrait faire un peu mieux, +6 %. Ces chiffres restent à confirmer en fonction de l'évolution sanitaire. Certains risques concernent la stabilité financière mondiale. La dette qui galope dans beaucoup de pays peut créer des problématiques dans les mois et années à venir. L'endettement public mondial atteint des records : la dette publique des pays avancés est aujourd'hui revenue à un niveau équivalent à celui de la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. Un effort a été réalisé au niveau européen, qui est à saluer, avec la mise en place d'actions, notamment par la Banque centrale européenne, qui a été très réactive, contrairement à la période de la crise des *subprimes, en 2010*. Deux plans ont été mis en place : le programme SURE, d'un montant de 100 Md€, visant à soutenir le chômage de courte durée, et le plan de relance *Next Generation,* qui propose 750 Md€ de prêts et de subventions pour les investissements. Il convient de noter également pendant ces deux années la suspension des règles européennes d'encadrement des budgets nationaux.

Au niveau national, le pays connaît la récession la plus importante depuis l'après-guerre, à -9 % en 2020, à comparer aux -3 % de la récession de 2010. Néanmoins, il y a eu un rebond significatif après chaque confinement, mais cela n'a pas permis de revenir au niveau d'avant la crise, puisqu'un certain nombre de secteurs non pas repris immédiatement ou n'ont pas repris du tout : le tourisme, l'hôtellerie, le transport, la restauration… Dans ce contexte, l'État a été présent, en apportant un soutien fort aux entreprises et aux particuliers. L'effet de choc de PIB était à -11 points. Dans un premier temps, ce choc a été pris en charge en grande partie par les entreprises, à hauteur de 78 %, et de manière beaucoup moins importante par l'État. Au fil du temps et des plans de relance qui ont été mis en place, la tendance a été inversée : au bout d'un an, l'État absorbe 63 % du choc économique, ce qui produit une conséquence notamment sur l'endettement : la dette publique est arrivée à un niveau sans précédent. L'année 2020 devait être l'année du passage de la dette à 100 % du PIB mais ce cap a été largement dépassé et l'endettement est aujourd'hui de 117 %, ce qui devient inquiétant.

<u>Loi de finances pour 2021</u>

S'agissant de la loi de finances pour 2021, un cadre a été fixé dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle loi de programmation, qui a été mise en suspens pour le moment. Un redressement progressif des finances publiques va être mis en place à l'horizon de 2025, avec plusieurs éléments. Le premier est une croissance économique forte et durable, qui sera nécessaire pour redémarrer, mais dans un contexte plus qu'aléatoire, puisque l'on ignore si l'on pourra retrouver une activité économique normale. Le deuxième élément est la stabilisation de l'endettement public au niveau de l'année 2020, soit 117 % du PIB. Le troisième élément est la nécessité de mettre en place un plan de relance qui soit efficace. Ce sont les fameux 100 Md€ qui ont été mis sur la table par l'État, avec trois priorités : l'écologie, avec une enveloppe de 30 Md€, la compétitivité, avec 34 Md€ et la cohésion, avec 36 Md€. L'objectif de ce plan de 100 Md€ est d'accompagner la reprise et de rehausser de quatre points le PIB, en cumul par rapport à un scénario sans plan de relance. L'idée est tout de même de *booster* la relance pendant cette période. Ceci n'est pas sans conséquence pour les collectivités territoriales. Il est probable qu'à partir de 2023, une sortie de crise commencera à être envisagée, avec notamment un retour potentiel de contraintes budgétaires à travers une participation des collectivités locales, comme cela a été fait entre 2015 et 2017 pour le redressement des finances publiques. Pour les économistes, la priorité serait de prendre le temps pour que la relance soit effective avant de fermer les robinets.

Les hypothèses de base de la loi de finances pour 2021 sont une croissance de 8 % au niveau national, avec une inflation estimée à 0,7 % et la création de 435 000 postes en termes d'emploi. Les taux d'intérêt restent très faibles pour l'instant, ce qui est un avantage indéniable. Enfin, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases inférieures à l'inflation, à hauteur de 0,2 %, ce qui est problématique.

L'un des faits marquants de cette loi de finances est la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce projet a démarré en 2018 mais deviendra effectif en 2021 pour 80 % des contribuables et en 2023 pour les 20 % restants. Durant cette période, il peut arriver que les contribuables, selon leur niveau de revenus, soient exonérés puis ne le soient plus. La période est ambiguë sur ces deux années. Le principe de garantie de l'autonomie financière appliquée à toute réforme fiscale est appliqué. La suppression de la taxe et des revenus correspondants seront compensés par l'État par une fraction de la TVA qui sera mise en place pour les communes et pour les communautés de communes. La réforme de la taxe d'habitation aura pour effet une diminution du nombre de contribuables, puisque ne seront pris en compte que les propriétaires de résidence secondaire, les résidents principaux propriétaires, les bailleurs et les professionnels. Le levier du taux de taxe d'habitation communale va être transféré sur le foncier bâti et le levier fiscal va encore une fois diminuer pour les intercommunalités locales du fait de la perte d'autonomie en matière de taux.

Vainé au conseil communautaire du 31/05/2021

S'agissant de la valeur locative foncière des établissements publics, la compensation de l'État sera calculée annuellement en fonction du taux 2020. Si la collectivité augmente ses taux dans le futur, ces derniers ne seront pas pris en compte dans la compensation. Ce sera une difficulté.

Les autres mesures essentielles sur le plan fiscal sont les suivantes :

- le plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET), qui sera abaissé à 2 % de la valeur ajoutée ;
- l'exonération possible de cette CET pendant trois ans, uniquement sur délibération des EPCI, en cas de création ou d'extension d'établissement. Cette mesure peut être mise en place sur des territoires peu attractifs pour donner une impulsion. La CCEG n'a pas cette difficulté et cette possibilité ne sera sans doute pas à envisager ;
- la modification de la réglementation de la taxe d'aménagement pour freiner l'artificialisation des sols, sujet qui va devenir prégnant dans les années à venir.

Concernant les dotations de l'État, la DGF reste stable, mais, compte tenu de l'évolution des prix, estimée à +0,6 %, le pouvoir d'achat de la DGF continue à diminuer. Le taux de FCTVA reste inchangé, à 16,404 %. S'agissant des systèmes de péréquation, pour la péréquation verticale, qui est la distribution des dotations de l'État vers les collectivités, il est prévu une augmentation d'environ 180 M€ qui est répartie équitablement entre la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. La péréquation horizontale, en l'occurrence, le FPIC, pour la CCEG, connaîtra une stabilité sur l'année 2021.

Pour la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres

Pour la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires, les services ont eu pour consigne de prendre en compte des projets et des plans d'action qui étaient soit déjà validés, soit prévus dans des stratégies intercommunales qui avaient été actées, puisque 2021 est une année de transition, avec l'écriture du projet de territoire. Le fonctionnement est ventilé en quatre catégories : les actions à reconduire, la réinscription des crédits pour 2020 annulés en raison du Covid, les actions facultatives et les nouvelles actions. En matière d'investissement, les deux priorités sont les actions à reconduire ou le reste à réaliser et les nouvelles actions.

Contexte

S'agissant du contexte, la situation financière de la CCEG est bonne, malgré une diminution de l'épargne nette, liée à une redistribution de la dotation de solidarité communautaire aux communes, fin 2019, qui fausse un peu les chiffres. L'épargne nette varie entre 3 et 4 M€, signe d'une situation financière saine. Le ratio de couverture de la dette par l'épargne est faible, à hauteur de 2,5 années actuellement, la norme étant plutôt de six ou sept années. L'endettement est donc très inférieur à la moyenne des communautés de communes de même strate.

Chrystophe PABOIS propose un rappel relatif au mandat précédent. Un nouveau pacte territorial avait été mis en place avec un objectif de solidarité communautaire renforcée, qui s'est matérialisé par la mise en place d'un fonds de concours de 3 M€, par une dotation de solidarité communautaire exceptionnelle de 2,5 M€ et par le reversement par les communes du surplus de la taxe foncière sur les propriétés bâties des parcs d'activités et de la taxe d'aménagement. Autre fait marquant du mandat précédent, le schéma de mutualisation adopté, avec la mise en place d'une part complémentaire de dotation de solidarité communautaire pour soutenir les communes. L'une des priorités du mandat précédent était évidemment la stratégie de développement économique, qui a porté ses fruits, puisque des ventes record de terrains ont été enregistrées, ce qui a permis d'avoir une augmentation significative de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Enfin, cette période 2015-2019 a été marquée par la montée en puissance de la mutualisation de logiciels pour les communes.

Les faits marquants de l'année 2020 ont bien évidemment été les premiers effets de la crise sanitaire, avec les mesures votées lors de conseils communautaires précédents : achat des masques, exonération partielle de la CFE, fonds de résilience, soutien à la DSP des équipements aquatiques. Ces dépenses avaient été compensées par des ressources exceptionnelles, telles que les excédents liés à l'aménagement des parcs d'activités, la régularisation des recettes intérieures des transports scolaires et des recettes exceptionnelles des équipements aquatiques.

Enjeux pour 2021

Six enjeux ont été recensés pour l'année 2021 :

- établir un projet de territoire, qui est déjà largement avancé et qui sera présenté au Conseil prochainement. Ce projet a été mené en étroite collaboration avec les communes autour des axes prioritaires qui ont été définis : mobilité, agriculture, développement économique, transition écologique et santé ;

Validé au Conseil communautaire du 31/03/2021

- être ambitieux mais prudent, compte tenu des incidences de la crise sanitaire (pertes de recettes fiscales sur cinq ans, contribution probable au redressement des finances publiques à l'horizon de 2024-2025) et de la réforme fiscale de la suppression de la taxe d'habitation (baisse de la dynamique des bases fiscales, suppression du levier fiscal) ;
- être acteur du plan de relance national pour soutenir les communes, les acteurs du monde économique et les citoyens du territoire ;
- établir une nouvelle stratégie de développement économique tenant compte de l'allongement des délais pour réaliser des dossiers d'extension ou de création de zones d'activités et de l'objectif de tendre à la « zéro artificialisation nette ». Il faudra probablement se réinventer à cet égard pour continuer à mettre des terrains à la disposition des entreprises en prenant ces nouvelles contraintes en considération ;
- évaluer le processus de mutualisation de moyens validé et mis en place lors du précédent mandat afin de le consolider. Il faudra également engager une réflexion sur la pérennisation des dispositifs d'aides financières liées à ces mutualisations. Des priorités devront être données ;
- poursuivre la maîtrise globale des budgets de la collectivité pour qu'elle puisse continuer à dégager des marges de manœuvre et à apporter des services à la population ainsi que des plans d'action conséquents.

Une solidarité communautaire renforcée

Pour 2021, la collectivité prévoit de renforcer la solidarité communautaire, avec d'abord la mise en place d'un fonds de concours exceptionnel de 6 M€. Ce plan a été présenté par le Président en début de mandat et il se concrétise aujourd'hui. La volonté d'être un acteur principal et actif pour accompagner le plan de relance national se traduit par la mise en place de cette enveloppe de fonds de concours exceptionnelle de 6 M€ pour 2021 et 2022 à destination des communes. Pour impulser rapidement ce plan, les contraintes ont été minimisées : aucun critère d'éligibilité à des thématiques spécifiques et possibilité d'affectation sur des projets ayant démarré en 2020. En complément, deux plans triennaux de fonds de concours de 1,5 M€ chacun sont mis en place, soit 3 M€ sur le mandat. Les conditions d'attribution de ces fonds seront définies avec la commission des finances en 2021.

Les quatre engagements politiques forts du pacte territorial 2015-2019 complètent cette solidarité communautaire renforcée :
- le 4e plan triennal de fonds de concours 2017-2019, avec la volonté de le clore en 2021. Il s'agit du fonds de concours de 3 M€, sur lequel il reste encore une enveloppe disponible de près de 232 000 € ;
- l'enveloppe supplémentaire de dotations de solidarité communautaire (part C2). Il s'agit de l'enveloppe de 0,8 M€ par an qui avait été mise en place pour inciter les communes à adhérer aux dispositifs de schéma de mutualisations. Cette action concrétise la volonté ambitieuse de mutualisation mise en place depuis plusieurs années avec une prise en charge financière comprise entre 20 % et 80 % du coût du service ou de l'action par la Communauté de communes. Aujourd'hui, 483 000 € ont été utilisés sur l'enveloppe de 800 000 € ;
- la mise en œuvre, en 2021, de la convention de reversement par les communes du produit de la croissance perçu de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les parcs d'activités ;
- la mise en œuvre de la convention de reversement par les communes de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités économiques.

Cette solidarité communautaire renforcée tient également compte des évolutions de la dotation de solidarité communautaire. Des évolutions seront étudiées en 2021 avec la commission des finances. Certaines concernent la DSC principale et d'autres, la DSC part complémentaire C1 liée à l'enfance, à la petite enfance et à la jeunesse. Pour rappel, on peut considérer que l'objectif, pour cette part C1, a été tenu, puisqu'elle avait été instaurée en 2006 et que depuis, la plupart des communes ont mis en place des structures pour l'enfance et la petite enfance. La question se pose donc du maintien de cette dotation dans sa forme actuelle. Depuis quelques années, la variation annuelle de cette part C1 est relativement faible. Or le temps de traitement, pour les mairies et la communauté de communes, reste assez conséquent. Par ailleurs, la volonté de réfléchir à une nouvelle répartition des critères de la part principale a été exprimée dans le cadre de la commission des finances. Ce sujet sera étudié au cours du 2e semestre.

En termes d'évolutions, il est proposé :
- de continuer d'appliquer en 2021 les critères actuels de répartition de la DSC part principale ;
- de figer en 2021 le montant de la DSC part C1 au montant attribué en 2020 revalorisé de l'augmentation des bases, donc de +0,2 % ;
- d'intégrer la part C1 à la part principale de la DSC en 2022 ;
- d'évaluer en 2021 pour application éventuelle en 2022 une nouvelle répartition de la DSC part principale tenant compte de l'évolution des besoins des communes, avec de nouveaux critères ou le maintien des critères actuels.

Vaire au conseil communautaire du 11/03/2021

Ressources humaines

S'agissant des ressources humaines, des recrutements sont envisagés en 2021. Ce sont d'abord sept créations de postes pour mettre en œuvre les politiques publiques de la collectivité ou les services communs mutualisés à la destination des communes, et la création de cinq postes de chargés de mission, l'ensemble portant sur un montant de 367 000 €. Le remplacement de cinq agents partis au courant de l'année 2020 est également prévu, pour un montant de 190 000 €.

Des évolutions financières liées aux ressources humaines sont prévues pour l'année 2021. Tout d'abord, des facteurs externes sont pris en compte, pour un montant de 34 000 €, avec les primes de précarité et de congés payés de contractuels, qui est une nouveauté mise en place cette année, le parcours professionnel carrières et formation, la cotisation supplémentaire au centre de gestion et, à un degré moindre, une revalorisation de la convention collective SPANC ainsi qu'une provision. Il y a ensuite des facteurs propres, pour un montant de 137 000 €, correspondant au glissement vieillesse technicité (GVT), qui augmente de 2 % et qui aura une incidence de 111 000 € sur le budget, et à une augmentation du régime indemnitaire, pour un montant de 26 000 €.

L'impact des ressources humaines sur les budgets est d'un montant de plus de 6,4 M€. Après déduction, l'impact des charges de personnel sur le budget est donc réduit à 5,2 M€.

S'agissant de l'évolution de l'effectif, l'objectif est d'arriver, en 2021, à 118 postes pourvus en prenant en compte les nouveaux recrutements, ce qui représente un peu plus de 113 postes en équivalent temps plein.

Orientations budgétaires pour 2021

- Budget principal

Pour les recettes réelles de fonctionnement du budget principal, les recettes prévisionnelles sont estimées à hauteur de 19,5 M€, soit une augmentation de plus de 400 000 € par rapport au compte administratif de 2020.

La fiscalité est marquée par la volonté de maintenir les taux de fiscalité actuels et par la forte diminution du pouvoir de levier fiscal intercommunal, avec un produit de cotisation foncière des entreprises estimé à plus de 3 M€ et un produit de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties respectivement de 87 000 et 67 000 €. La dynamique fiscale est en baisse, avec les bases de taxe d'habitation et la TVA nationale nette. L'évolution moyenne sur la période 2007-2019 montre qu'en dehors de l'année 2017, la base de taxe d'habitation a toujours été plus dynamique sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Sa suppression n'est donc pas sans conséquence. Le produit sera remplacé par une fraction de la TVA. L'augmentation des recettes fiscales tient également compte de l'accroissement physique des bases fiscales pour les impôts des ménages, qui augmentent de 1,8 %, de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives (+0,2 %), d'une augmentation prudentielle des bases prévisionnelles de CFE (+2 %) et d'une augmentation prévisionnelle de la CVAE de 8 %, soit 204 000 €, sachant que les effets de la crise sur ces recettes seront plus prégnants à partir de 2022. Le produit fiscal 2021 est estimé à 12,8 M€ hors rôles supplémentaires, soit 300 000 € de plus que pour 2020. Cela représente plus de 65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Sur le plan des dotations de l'État, on constate une stagnation du FPIC et une légère évolution de la dotation générale de fonctionnement, en augmentation de 19 000 €. Pour les autres produits, la facturation des services communs en informatique et ressources humaines est en augmentation de 203 000 €. Cette facturation correspond aux 20 % qui restent à la charge des communes.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, les dépenses prévisionnelles sont estimées à 17,6 M€, soit une augmentation de plus de 17,15 % par rapport au compte administratif provisoire de 2020. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation par rapport au budget de 2020 :

- l'évolution des charges de personnel (+468 000 €) ;
- la prise en charge de la perte d'exploitation liée au Covid sur la délégation de service public de la gestion des équipements aquatiques, à hauteur de 273 000 € ;
- la montée en puissance de la DSC « incitation à la mutualisation », qui fonctionne de mieux en mieux, mais qui coûte de plus en plus cher à la communauté de communes : 239 000 € de plus au titre de l'année 2021 ;
- la réinscription d'actions annulées en 2020 du fait de la crise sanitaire ;
- la subvention d'équilibre au budget du transport scolaire suite à la régularisation des subventions 2017 à 2019 par le Conseil régional en 2020, avec un surcoût de 150 000 € à prendre en charge ;
- l'évolution de la mutualisation des logiciels pour les communes, qui rencontre beaucoup de succès et génère une dépense supplémentaire de 150 000 € en fonctionnement ;

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

- l'évolution de la contribution du SDIS, à hauteur de plus de 131 000 € en 2021, et qui va continuer à augmenter, puisque le coût global se situe entre 1,6 et 1,7 M€. Il y aura donc encore quelques années avec une très forte augmentation sur ce poste.

A contrario, des dépenses qui ont été réalisées en 2021 ne le seront plus en 2021, en particulier les dépenses exceptionnelles liées au Covid (masques, exonération de CFE, fonds résilience). Ce sont 529 000 € de dépenses que l'on ne devrait pas retrouver en 2021.

Le montant des subventions, de 667 240 €, est en légère augmentation en 2021. Trois postes correspondant à trois actions nouvelles sont à relever : en matière d'action sociale, le soutien à une association à hauteur de 6 500 €, dans le champ de l'agriculture, une enveloppe de 15 000 € pour le recyclage des pneus et pour le développement économique, une enveloppe prévisionnelle de 20 000 €, suivant les besoins, mis de côté pour parer à tout problème relatif à la gestion du cinéma Le Gén'éric.

S'agissant du budget de fonctionnement pour 2021, les recettes réelles sont estimées à près de 19,5 M€. La part principale des recettes concerne l'administration générale et est répartie entre la fiscalité des ménages, la fraction de TVA, la fiscalité économique, la DGF et le reversement des communes. On constate qu'au fil des années, la fiscalité des ménages (2 % des recettes en 2021) devient de moins en moins prégnante dans la création du budget de la CCEG. La fiscalité liée aux entreprises est le moteur de ses recettes, avec toutes les exigences et les contraintes qui en découlent. On relève aussi 9,3 % de recettes correspondant aux ressources humaines et provenant des transferts des charges de personnel vers les budgets annexes, 2,6 % de recettes liées au développement économique, avec le remboursement du budget annexe de l'aménagement des parcs et le loyer des entreprises.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à près de 17,6 M€, avec quatre postes principaux, qui représentent environ 77 % du total :

- l'administration générale (5,6 M€), qui comprend l'attribution de compensation et de solidarité, pour près de 3 M€, la contribution au SDIS, pour 1,616 M€ et le Fonds national de garantie individuelle des ressources, pour 157 000 € ;
- les ressources humaines, pour un peu plus de 5,5 M€ ;
- la gestion des équipements aquatiques (1,5 M€) ;
- le développement économique, pour près de 900 000 €.

Le delta entre les dépenses et recettes de fonctionnement génère une épargne brute estimée à 1,9 M€. Elle servira à financer une partie des investissements prévus au titre de l'année 2021.

Pour le budget d'investissement de 2021, quatre priorités ont été données :

- l'administration générale, avec la mise en place du fonds de concours, qui sera abondé, pour l'année 2021, à hauteur de 3,8 M€, et des bornes d'incendie, pour 162 000 € ;
- le développement économique, avec une enveloppe de près de 4 M€, principalement dévolue à l'aménagement des parcs d'activité ;
- l'habitat, avec un investissement estimé à 2,6 M€, dont 1,2 M€ pour l'extension des terrains d'accueil des gens du voyage, 867 000 € pour le soutien à l'habitat, 325 000 € pour le logement social à destination des jeunes travailleurs, ainsi que des réhabilitations d'assainissement non collectif, à hauteur de 165 000 €, et le plan d'action foncière, pour 60 000 € ;
- les mobilités, avec un certain nombre d'actions enclenchées il y a quelques années, à hauteur de 2,5 M€.

Les recettes d'investissement sont estimées à 5,188 M€, avec deux postes importants : les mobilités, à hauteur de 1,3 M€ de subventions pour les projets définis, et l'habitat, avec 1,2 M€ de recettes issues principalement du PAF et d'une subvention pour le projet d'extension des terrains d'accueil des gens du voyage. La part de FCTVA à percevoir est estimée à 21,4 %.

Le besoin de financement à couvrir s'élève ainsi à 10,3 M€, qu'il sera proposé de financer à hauteur de 70 %, soit 7,2 M€, par la reprise des résultats des années antérieures et par un recours éventuel à l'emprunt, à hauteur de 30 %, soit 3,1 M€, sachant que les taux de réalisé sont parfois loin d'atteindre les 100 % et qu'il ne sera dès lors pas forcément nécessaire de contracter cet emprunt sur l'année 2021.

Validé du conseil communautaire du 31/05/2021

- Budgets annexes

Le budget de l'aménagement des parcs d'activité verra la poursuite de la stratégie de développement économique pour continuer de dynamiser le territoire, avec des travaux d'aménagement à hauteur de 4,4 M€ et des ventes envisagées pour 914 000 €.

Pour le budget annexe de l'application du droit des sols (ADS), en cette sixième année pleine d'exercice de ce service commun, la seule particularité est le recrutement d'un instructeur compte tenu des délais d'instruction à respecter et du nombre croissant de dossiers, recrutement validé à la fin de 2020.

S'agissant du CLIC, pour la 4e année du contrat local de santé, il est prévu également le recrutement d'une coordinatrice du fait de l'évolution démographique et celui d'un animateur pour respecter les engagements de la collectivité auprès de ses partenaires. Le budget prévoit également l'acquisition d'un véhicule dédié au service, pour un montant de 12 000 €.

Pour les équipements aquatiques, 4e année pleine de la délégation de service public, la subvention d'équilibre du budget principal sera augmentée de 274 000 € pour atteindre 1,566 M€ afin de tenir compte du contrat, des pertes d'exploitation liées au COVID, des dépenses à restant à la charge de la collectivité et des dépenses liées au remboursement des annuités de dette. L'année 2021 étant l'année du renouvellement de la délégation, un consultant sera recruté pour préparer le processus de renouvellement de la DSP en 2022.

Le SPANC en est à sa 6e année de facturation annualisée et forfaitisée des contrôles périodiques de bon fonctionnement. 2021 verra la poursuite du programme de réhabilitation des équipements en lien avec l'Agence de l'eau et la réalisation d'une expérimentation d'un système de filtre à sable financée par l'Agence de l'eau.

S'agissant du service public d'assainissement non collectif (SPAC), en application du plan d'investissement, des travaux sont prévus sur les stations d'épuration d'Héric, à Érette Grand'haie, et de Notre-Dame-des-Landes, ainsi que des travaux du poste de relèvement – transfert à Sucé-sur-Erdre. Par ailleurs, le projet d'harmonisation des tarifs est lancé à partir de l'année 2021.

Pour le service public de prévention et d'élimination des déchets, il est prévu de maintenir la grille tarifaire, qui avait été diminuée de 10 € par foyer en 2018. 2021 est la 4e année du passage de la collecte en C0.5 (collecte tous les quinze jours). L'année sera marquée par l'extension des consignes de tri, depuis le 1er janvier, la mise en place des quais de transfert des déchets et la poursuite de l'étude pour la construction du centre de ressources de Nort-sur-Erdre. Une vigilance sera portée à l'évolution de la grille des tarifs, avec une problématique dans les prochaines années puisque les dépenses vont augmenter de manière très conséquente.

En ce qui concerne le transport scolaire, il est rappelé que la tarification unique du Conseil Régional est appliquée depuis la rentrée scolaire 2020-2021, avec un montant forfaitaire de 115 € en lieu et place de la tarification au quotient familial. La CCEG tient à maintenir la qualité du service, notamment en termes d'accompagnement dans les cars, de proximité d'inscription et de gestion des circuits.

- Mutualisation des moyens

Chrystophe PABOIS présente dans un premier temps un rappel des faits marquants du mandat précédent en termes de mutualisations de services :

- approbation du schéma de mutualisation en 2015 ;
- montée en puissance progressive des mutualisations, avec d'abord, le service de conseil en énergie partagé et le service d'ADS, mis en place de façon contrainte, mais qui est une grande réussite ;
- création en 2018 des services communs TIC, SIG et Infographie ;
- relance de la mutualisation en 2019 avec la création en 2020 du service commun « paie – carrière ».

Les orientations proposées au titre de l'année 2021 sont les suivantes :

- examen de l'éventuelle création de services communs dans le cadre de l'évolution du schéma de mutualisation (achats publics et affaires Juridiques, par exemple) ;
- extension du service commun informatique avec l'intégration de la commune de Nort-sur-Erdre ;
- réflexion concernant l'ingénierie et les études des projets urbains à apporter aux communes par le service d'urbanisme de la CCEG, comme évoqué lors du bilan de fin de mandat ;
- lancement d'une étude sur la mutualisation en matière de stratégie et d'expertise financière, si cela s'avère opportun ;

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

- suivi et évaluation du dispositif financier de soutien de 0,8 M€ sur la période 2021-2026 pour le développement de services ou actions mutualisées : de quelle manière cette enveloppe annuelle va-t-elle être utilisée et la communauté de communes va-t-elle continuer à abonder à hauteur de 80 % sur ces mutualisations ?

S'agissant de la mutualisation des équipements, un projet de schéma des matériels mutualisés et à mutualiser sera élaboré par le groupe métier « responsables des services techniques ». L'idée consiste à mettre en commun des matériels qui sont peu utilisés dans les communes. Par ailleurs, le déploiement de logiciels métiers mis à disposition des communes, qui fonctionne très bien, va se poursuivre en 2021.

➢ Prospective financière

Une prospective a été réalisée au cours de l'année 2021 pour permettre de se projeter d'ici la fin du mandat et mesurer les capacités financières de la communauté de communes. Elle a été faite pour être présentée lors de la conférence des maires, en novembre 2020. Elle propose un cadrage financier en attendant que le projet de territoire soit validé. Un certain nombre d'hypothèses de base avaient été actées :

- la prise en compte de la refonte fiscale avec la baisse de dynamique des bases ;
- les impacts prévisionnels de la crise sanitaire : -800 000 € en 2022 et retour progressif à la « normale » seulement à l'horizon de 2025 ;
- la réalisation du plan pluriannuel d'investissements 2020-2023 (23,4 M€), puis une enveloppe moyenne annuelle de 4 M€ ;
- le maintien de la politique fiscale actuelle ;
- le maintien des compétences et des niveaux de service hormis les progressions connues, par exemple pour les mobilités ;
- la prise en compte du plan de relance de 6 M€ et de la suppression du programme d'action foncier, décidée à la fin 2020 ;
- un objectif d'un excédent global de clôture à hauteur d'au moins 1,9 M€.

Compte tenu de ces paramètres, on constate que même si les ratios financiers se dégradent, ils restent à un niveau qui permet de faire face à des charges imprévues mais aussi de mettre en place le projet de territoire de la collectivité, avec une épargne nette de près de 1,2 M€ en 2026, tout en maintenant des marges de manœuvre pour emprunter, puisqu'en 2026, la durée de remboursement est estimée à 2,8 années, ce qui reste plus que raisonnable. Le recours à l'emprunt pourrait donc être envisagé à la fin du mandat, dans une prévision prudentielle des données financières.

<u>Conclusion</u>

Ces orientations budgétaires pour 2021 doivent permettre à la collectivité :

- d'avoir une cohérence avec la politique de soutien impulsée par l'État et dans le cadre du plan de relance ;
- de poursuivre les stratégies intercommunales qui ont déjà été actées ;
- de renforcer la solidarité communautaire en avance avec la proposition de plan de relance à hauteur de 6 M€, sans compter les deux plans triennaux de 3 M€ prévus sur la période 2020-2026 ;
- d'avoir un cadre ambitieux et inventif mais en restant prudent au regard des inconnues liées au Covid en termes de reprise économique sur les éventuelles demandes de l'État de participer au redressement des comptes publics ;
- de maintenir une vigilance sur la maîtrise des budgets ;
- de mener une réflexion quotidienne et récurrente sur l'opportunité et la priorisation des actions et des soutiens mis en place.

La collectivité dispose de capacités financières conséquentes qui lui permettront de poursuivre son plan pluriel d'investissement et de mettre en place le nouveau projet de territoire malgré les contraintes liées à la pandémie et à la suppression de la taxe d'habitation, qui réduit sa capacité d'autonomie financière.

Le Président ouvre le débat.

Jean-Louis ROGER remercie Chrystophe Pabois pour sa présentation et estime que les chiffres sont satisfaisants. Revenant sur les recettes réelles du budget de fonctionnement, il observe que les recettes ménages consolidées ont diminué. Il suppose que le type de recettes a été modifié et passe désormais par la TVA.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

Chrystophe PABOIS précise que c'est dû au fait que les recettes liées à la fiscalité d'entreprise augmentent. Les recettes ménages s'élèvent à 338 700 €, soit 2 % du budget de fonctionnement sur les recettes réelles, dans le cadre de l'administration générale.

Jean-Louis ROGER demande où se trouvent les près de 6 M€ de recettes qui arrivent par le biais des ménages.

Dimitri BRÉHERET indique qu'auparavant, la proportion de la fiscalité des ménages était presque égale à la fiscalité économique. Avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des résidents principaux, cette recette est remplacée par une fraction de TVA. Avec une fiscalité des ménages de 2 % seulement, c'est un retour à la situation de l'époque de la taxe professionnelle, où l'essentiel de la fiscalité intercommunale était purement économique.

Jean-Louis ROGER objecte que la chute de la taxe d'habitation n'est pas si dramatique et ne touche que 30 % des ménages.

Dimitri BRÉHERET précise que les intercommunalités ne perçoivent presque pas de taxes foncières et ne perçoivent plus du tout de taxe d'habitation, hormis sur les résidences secondaires.

Jean-Louis ROGER comprend que le régime de l'intercommunalité est différent de celui des communes.

Dimitri BRÉHERET le confirme et ajoute que pour les communes, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation provient de la taxe sur le foncier bâti, qui leur a été transférée par le Département.

François OUVRARD demande si les 2 % de taxe d'habitation restants vont s'éteindre naturellement et si la ligne « taxe intercommunale » va être supprimée de la feuille d'impôts des particuliers.

Chrystophe PABOIS répond que c'est envisageable. Cette taxe deviendra résiduelle au fil du temps, puisque la fiscalité économique va prendre une part de plus en plus importante.

François OUVRARD fait valoir que les habitants sont toujours très sensibles à la disparition d'une ligne sur leur feuille d'impôts.

Chrystophe PABOIS l'admet, mais fait valoir que pour une collectivité, il est toujours intéressant d'avoir une recette, même si cela ne représente que 2 %. Sur le montant du budget, la somme est loin d'être négligeable. Si la collectivité veut mener une politique et avoir un niveau d'investissement conséquent, elle doit avoir des recettes qui permettent de financier les projets. Un équilibre pourrait être trouvé, mais que faut-il privilégier ? Faut-il supprimer cette fiscalité au détriment de certains projets ou bien privilégier les projets ? C'est un choix qu'il faudra faire et sur lequel il faudra travailler.

Jean-Luc BESNIER partage cet avis : ce sont des équilibres à trouver, concernant la fiscalité. Si l'on veut avoir une politique forte d'investissements et amener des services à la population, cela a un coût et il faut les financer, ce qui suppose d'avoir en face l'argent nécessaire. Revenant sur le sujet des mutualisations, qui mobilise un budget de 800 000 €, il se demande s'il convient de consolider les mutualisations déjà en place ou d'en baisser le taux de conventionnement et d'ouvrir à d'autres mutualisations. Cette question est importante parce que les mutualisations viennent en soutien aux communes. La commune de Petit-Mars, par exemple, n'aurait pas pu embaucher des agents, faute de moyens. À cet égard, Jean-Luc BESNIER salue la mutualisation de services pour l'informatique et pour les bibliothèques. Si la règle du jeu devait évoluer en cours de partie, ce ne serait pas anodin pour les budgets des communes. C'est pourquoi Jean-Luc BESNIER se dit plus favorable à la consolidation des mutualisations déjà en place. L'enveloppe de 800 000 € n'est pas consommée pour l'instant, mais elle peut l'être rapidement. Deux solutions sont possibles : soit l'augmentation de cette enveloppe, soit le maintien des mutualisations à volume constant plutôt que l'ouverture de nouvelles mutualisations.

Chrystophe PABOIS précise que si toutes les communes adhèrent aux services déjà mutualisés, l'enveloppe de 800 000 € sera quasiment consommée. Si de nouvelles mutualisations sont envisagées, il faudra se poser la question du financement et de la répartition de la prise en charge entre la commune et l'intercommunalité. La participation de la communauté de communes à 80 % est un bonus pour la commune, mais l'objectif principal est de travailler ensemble et de mettre en place un réseau de mutualisation pour permettre aux communes de travailler les unes avec les autres.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

Le Président estime qu'il faudra procéder prochainement à une évaluation des mutualisations en cours pour recaler certaines règles un peu dévoyées au fil du temps et pour réharmoniser la mutualisation, de façon à en capter peut-être de nouvelles mais aussi de consolider celles qui ont été validées et actées lors du précédent mandat.

François OUVRARD souligne l'intérêt des mutualisations. Selon lui, le choix aurait pu être fait de mobiliser un peu moins d'argent pour le pacte de relance et d'en garder pour faire plus de mutualisations.

Chrystophe PABOIS considère que le financement des mutualisations à 80 % par l'intercommunalité vise à inciter les communes à investir dans de nouveaux domaines ou de nouvelles politiques. Par ailleurs, les 6 M€ du pacte de relancer permettront de réaliser des choses ponctuellement. Les mutualisations relèvent plutôt du fonctionnement et représentent des charges qui se répètent d'année en année.

Yves DAUVE fait valoir que la DSC part complémentaire C1 liée à l'enfance, à la petite enfance et à la jeunesse est en place depuis plus de dix ans et que tout le monde s'accorde à dire qu'elle a porté ses fruits. La prise en charge importante de l'intercommunalité dans les mutualisations a pour but d'impulser les mutualisations, mais il arrive un moment où la mutualisation doit pouvoir faire ses preuves par elle-même. Lorsqu'on lance un schéma de mutualisation, on sait que dans un premier temps, il ne générera pas d'économies parce qu'il faut que le système se rode. Certes, cela permet aux communes de travailler ensemble mais à terme, cela doit engendrer un gain du coût du service public, normalement. Tant mieux si c'est le cas pour certaines mais si ce n'est pas le cas pour d'autres, il est nécessaire de s'interroger. L'impulsion financière est intéressante, mais de la même façon que l'on peut soutenir un secteur économique comme celui des énergies renouvelables, à un moment donné, ce secteur doit pouvoir se nourrir de lui-même. Il convient de se poser la question : ces mutualisations peuvent-elles vivre d'elles-mêmes et sont-elles intéressantes, globalement, pour les 13 collectivités ? Si elles ne le sont pas, cela signifie que ce sont des mutualisations sous perfusion. Il ne faut pas avoir peur de se poser la question.

Chrystophe PABOIS partage cet avis et souligne l'intérêt de la proposition du Président de procéder à une évaluation.

Le Président annonce qu'une évaluation sera menée rapidement avec l'appui d'un cabinet de consultants.

Jean-Louis ROGER demande si l'attribution de fonds aux communes dans le cadre du plan de relance prévoit 6 M€ sur 2021 et 2022 sera conditionnée à des seuils de participation de la commune.

Le Président précise qu'une participation minimum de 20 % de la part de la commune est absolument obligatoire. Il ajoute qu'il n'y aura pas de fléchage sur des thématiques particulières et qu'en outre, les communes pourront imputer ces ressources sur des investissements déjà commencés en 2020.

- **Le Conseil communautaire PREND ACTE des Rapport d'Orientations Budgétaires orientations proposées pour l'exercice 2021.**

- **<u>Pacte financier – Règlement de l'enveloppe Fonds de concours « plan de relance 2021-2022 »</u>**

Monsieur Le Président expose

Dans la volonté d'être acteur du plan de relance national et dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, il convient d'adopter la répartition par communes et le règlement de l'enveloppe Fonds de Concours « plan de relance 2021-2022 » que la communauté se propose d'adopter pour soutenir ce besoin de relance par un soutien financier spécifique et important aux projets communaux :

<u>1 – Montant et répartition de l'enveloppe</u>

L'enveloppe de fonds de concours exceptionnelle 2021-2022 de 6M€ est répartie selon un forfait par habitant différent selon les trois types de pôles et ce, de manière à aider plus favorablement les pôles communaux :

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

	Population DGF 2020	forfait Habitant/pôles	Fonds de Conours 2021-2022
Casson	2 346	125	293 250
Fay de Bretagne	3 713		464 125
Notre Dame des landes	2 219		277 375
Petit Mars	3 670		458 750
Les Touches	2 521		315 125
Sous total communaux	*14 469*		*1 808 625*
Héric	6 215	95	590 425
Vigneux de Bretagne	6 191		588 145
Saint Mars du Désert	4 999		474 905
Sucé sur erdre	7 435		706 325
Sous total intermédiaires	*24 840*		*2 359 800*
Granchamp des fontaines	6 149	75	461 175
Nort sur erdre	9 051		678 825
Treillieres	9 559		716 925
Sous total structurants	*24 759*		*1 856 925*
Total	64 068	94	6 025 350

Ce plan de relance viendra en complément des deux autres plans triennaux (3M€ au total) prévus dans la prospective financière et dans le pacte financier 2020/2026 pour lesquels les conditions d'attribution resteront à définir au cours de l'année en fonction de l'adoption du projet de territoire et au regard aussi des contrats de territoires qui seront discutés avec l'Etat, la Région et le Département.

2. Modalités d'attribution des fonds de concours « Plan de Relance 2021/2022 »

1 - Eligibilité

Afin d'impulser rapidement les investissements sur le territoire, l'attribution de ces fonds de concours ne sera pas conditionnée à des critères d'éligibilité et à des thématiques spécifiques et pourra être versée pour des projets ayant démarré en 2020.

Pour être éligible tout dossier devra respecter impérativement les règles de l'article L 5214.16V du CGCT à savoir que le montant total des fonds de concours attribuer au financement de l'équipement ne peut excéder la part du financement assumée, hors subvention, par la commune bénéficiaire des fonds de concours, et que la commune ne peut bénéficier de plus de 80% d'aides publiques cumulées (y compris fonds de concours) pour financer son équipement.

2 – Examen de la demande de fonds de concours par la CCEG

Chaque commune est invitée à déposer auprès de la CCEG un dossier correspondant aux projets d'équipements visés ci-avant composé comme suit :

- Une note descriptive du projet d'équipement.
- Un plan de financement du projet d'équipement.

Le plan de financement devra faire apparaître clairement le solde à la charge de la commune pour vérification des règles du CGCT visées ci-avant.

Après contrôle des critères d'attribution définis par l'article L5214.16V du CGCT, chaque dossier sera proposé à la délibération du Conseil de Communauté le plus proche après avis du bureau.

3 – Modalités de versement du fonds de concours

Après acceptation de chaque fonds de concours par le conseil municipal de la commune concernée, les sommes attribuées seront versées par la CCEG comme suit :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service,
- 25% lorsque 50% des travaux auront été mandatés sur présentation d'un état récapitulatif certifié du Maire et du Trésorier,

Validé au conseil communautaire du 01/03/2021

- Le solde (soit 25%) à la réception des travaux sur présentation d'un état de solde certifié du Maire et du trésorier. Cet état doit faire apparaître le total des dépenses et des recettes et le solde hors subvention à la charge de la commune pour vérification des règles et l'article L5214-16V du CGCT par les services comptables de la CCEG.

Chrystophe PABOIS présente cette délibération relative au plan de relance 2021-2022, qui répond à la volonté de la communauté de communes d'être un « acteur actif » du plan de relance national et de soutenir l'investissement au niveau des communes et sur le territoire. C'est une enveloppe de 6 M€ qui est versée aux communes via un fonds de concours. Les critères de répartition évoluent par rapport au fonds de concours de 3 M€ qui avait été fléché en 2016. En l'occurrence, il s'agit d'un forfait par habitant différent selon les pôles. L'objectif est d'impulser rapidement des investissements sur le territoire. Il n'est conditionné à aucun critère d'éligibilité ni thématique spécifique et pourra également financer des projets qui ont démarré en 2020. Les procédures d'attribution ne changent pas par rapport à ce qui se pratiquait précédemment.

Il s'agit d'une troisième enveloppe à destination des communes, après les 3 M€ de fonds de concours de 2016 et la DSC exceptionnelle de 2,5 M€ versée en 2019. En 2016, la priorité avait été donnée aux pôles de proximité. Dans le fonds de concours de 2021, l'enveloppe pour les pôles de proximité passe de 1,2 M€ à 900 000 €, celle des pôles intermédiaires, de 1,05 M€ à 1,174 M€ et celle des pôles structurants, de 750 000 € à 924 000 €.

Jean-Louis ROGER suggère de rappeler la définition des différents types de pôles et les règles de pondération pour les nouveaux élus.

Chrystophe PABOIS précise que dans le cadre du PLUi ont été définis, en termes de politique, trois types de pôles :
- *les pôles structurants (Nort-sur-Erdre, Treillières, Grandchamp-des-Fontaines), qui accueillent des équipements structurants du territoire ;*
- *les pôles intermédiaires, qui accueillent un collège ou une ligne de bus assez importante (Héric, Vigneux-de-Bretagne, Saint-Mars-du-Désert et Sucé-sur-Erdre) ;*
- *les pôles de proximité, qui sont les « petites » communes : Casson, Fay-de-Bretagne, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars et Les Touches.*

L'idée, en 2016, consistait à privilégier et à aider le plus possible les pôles de proximité par l'intermédiaire d'un fonds de concours dont l'enveloppe la plus importante était dévolue aux pôles de proximité. Les enveloppes du fonds de concours de 2021 s'équilibrent plutôt au profit des pôles intermédiaires et des pôles structurants, avec 125 € par habitant pour les pôles communaux, 95 € par habitant pour les pôles intermédiaires et 75 € par habitant pour les pôles structurants.

Le Président ajoute qu'au-delà de la relance économique, il convient de souligner et de faire savoir que l'objectif est aussi de redistribuer la richesse de la communauté de communes aux communes et à tous les habitants du territoire.

Chrystophe PABOIS confirme que c'est une contribution indirecte à l'habitant, puisque ces fonds permettent d'accélérer les opérations d'équipements de proximité de chaque commune et d'en financer de nouvelles. Néanmoins, comme les travaux devront être engagés en 2021 et 2022 et qu'il faudra les réaliser, cela suppose que la commune soit en capacité d'engager son volume d'opération.

François OUVRARD relève l'intérêt de la comparaison opérée entre les différents fonds de concours en ramenant tous les montants à 3 M€, ce qui permet de suivre l'évolution des aides de la communauté de communes au fil du temps. Il précise qu'il faut se féliciter des trois pactes qui redistribuent les 11,5 M€ et qui témoignent de la très bonne santé économique du territoire. Il souligne néanmoins que les ratios de dotation à l'habitant vont de 1 à 2,5 sur l'ensemble du territoire. Selon François OUVRARD, la taille de la commune ne doit pas être le seul critère de répartition financière. Il demande, comme il l'a déjà fait en commission des finances, que les critères soient modifiés pour les prochains pactes.

Le Président observe qu'à la demande de François Ouvrard, notamment, quatre simulations ont été réalisées, qui ont conduit à revenir à cette position simple, claire et compréhensible pour les habitants.

François OUVRARD convient que lui aussi était favorable au retour de la simulation initiale. Il observe néanmoins que le choix initial de la répartition à 75 €, 95 € et 125 € par habitant selon les pôles n'a jamais été modifié.

Chrystophe PABOIS précise qu'un montant est attribué à chaque pôle et que sa ventilation est fonction du nombre d'habitants par pôle. Lorsque l'on divise le montant par le nombre d'habitants, le ratio par habitant est nécessairement

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

plus important pour les communes qui ont moins d'habitants. En l'occurrence, les pôles de proximité comptent environ 14 000 habitants et les pôles structurants, près de 24 000.

Le Président ajoute que plus l'on introduira de paramètres dans cette équation, plus il y aura de contestations, parce qu'il n'est pas possible de satisfaire la totalité des communes.

François OUVRARD objecte que des collectivités voisines ont fait un autre choix, celui d'attribuer la même somme par habitant. Il comprend que les choix peuvent être différents, mais il relève qu'au bout de trois plans, l'écart est important.

Claude LABARRE salue le soutien de la communauté de communes pour les pôles de proximité, dont les budgets sont moins importants que ceux d'autres communes et peuvent facilement être fragilisés. Les petites communes n'en sont pas moins attractives, notamment au regard du prix du foncier. Elles attirent beaucoup d'habitants, ce qui implique de leur proposer des équipements qui correspondent à leurs besoins, ce qui a un coût. Or le coût du mètre carré de bâti à Fay-de-Bretagne est le même que dans d'autres communes plus importantes.

Yves DAUVÉ, en tant que maire d'un pôle structurant, soutient la répartition proposée et le soutien aux plus petites communes ramené à l'habitant. Il y voit aussi l'affirmation d'une complémentarité entre les communes. Les équipements des pôles structurants sont également au service d'habitants de plus petites communes.

En l'absence d'autres remarques, le Président invite à passer au vote.

- **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, sur 43 voix : 41 voix POUR, 0 contre, 2 ABSTENTIONS (François OUVRARD, Claudine LE PISSART), VALIDE la répartition par communes et le règlement de l'enveloppe de Fonds de Concours.**

5. Gestion des ressource et mutualisation des moyens *Vice-président Dominique THIBAUD*

- **<u>Modification du tableau des effectifs</u>**

<u>Création Postes Permanents</u>

- 1 Poste chargé de projet livre & Lecture / Service Culture / Rédacteur à temps complet
  => à effet au 01/04/2021
- 2 postes Coordinateurs / Service CLIC / Assistant Socio-Educatif de 2ème Classe à temps complet
  => à effet au 01/04/2021
- 2 postes techniciens / service Informatique / Technicien à temps complet
- 1 Poste chargé de mission Commerce / Service Développement Economique / Attaché à temps complet
- 1 poste Responsable Service / Service Informatique / Ingénieur Principal à Temps complet

<u>Création Postes Temporaires</u>

- Contrat saisonnier / Coordinateur / Service CLIC / Agent Social à temps complet / Besoin du 01/03/2021 au 31/03/2021
- Contrat saisonnier / Chargé de Mission / Service Développement Durable / Attaché/ Besoin du 01/03/2021 au 31/10/2021

<u>Régularisation</u>

- Contrat saisonnier / Gestionnaire Paie - Service RH / Adjoint administratif à temps complet / Besoin du 01/02/2021 au 28/02/2021
- Contrat saisonnier / Chargé de projet livre & lecture – service Culture / Adjoint administratif à non complet 28h hebdo / Besoin du 01/02/2021 au 31/03/2021
- Contrat saisonnier / Assistant administratif – service mobilités / Adjoint administratif à temps complet / Besoin du 01/02/2021 au 28/02/2021
- Contrat saisonnier / Technicien – service informatique/ Technicien à temps complet / Besoin du 24/02/2021 au 28/02/2021

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

- 2 Contrats saisonniers / Accompagnateur de car scolaire - service mobilités / Adjoint technique à temps non complet 6h00 hebdo et 7h51 hebdo / Besoin du 01/03/2021 au 31/08/2021
- 1 contrat saisonnier / Accompagnateur de car scolaire – service mobilités / Adjoint technique à temps non complet 6h21 hebdo / Besoin du 01/01/2021 au 31/08/2021

➢ **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE la modification du tableau des effectifs telle que proposée.**

6. Action sociale et sanitaire

Vice-présidente Stéphanie BIDET

▪ **Présentation du rapport annuel 2020 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité**

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel qui doit être présenté au Conseil Communautaire.

Le rapport annuel est un document qui permet
- de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire,
- de capitaliser les actions,
- d'échanger entre collectivités et d'informer les associations,
- de connaître les acteurs du territoire, leurs liens,

C'est également un document de communication pour établir la concertation, informer les citoyens, mettre en avant les réussites et faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

Après le passage en conseil communautaire, le rapport annuel doit être transmis :
- Au représentant de l'Etat dans le département,
- Au président du Conseil Départemental,
- Au conseil départemental consultatif des personnes handicapées,
- Au comité départemental des retraités et des personnes âgées,
- Aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ce rapport annuel a été établi à la suite du travail réalisé en 2020. Un avis favorable a été donné le 28 janvier 2021 par la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Stéphanie BIDET, Vice-présidente, présente le rapport annuel 2020 de la commission intercommunale d'accessibilité, établi annuellement par la CIA, conformément à la loi dite « handicap » du 11 février 2005. Ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, d'échanger entre collectivités et d'informer les associations et de connaître les acteurs du territoire. C'est également un document de communication qui permet d'informer les citoyens tout en mettant en avant les réussites et en faisant remonter les difficultés et les besoins.

Une carte interactive, établie en lien avec les communes restées compétentes dans le domaine de l'accessibilité, permet d'avoir une vision globale du niveau d'accessibilité du territoire en ce qui concerne les cheminements et traversées, les parkings et les ERP. Cet outil n'a pas de caractère obligatoire mais c'est néanmoins un outil stratégique à la disposition des communes, qui leur permet également de faire état de leur niveau d'accessibilité. Depuis 2019, cette carte est mise à jour régulièrement avec les communes volontaires. À ce jour, seule la commune de Notre-Dame-Des-Landes n'est pas référencée.

S'agissant des ERP, au 31 décembre 2020, 327 ERP étaient accessibles et 199 ERP étaient sous Ad'AP. Concernant ces derniers, initialement, en 2015, 235 ERP étaient concernés. Au 31 décembre 2020, 36 de ces ERP ont été rendus accessibles. En 2020, la commune de Petit-Mars a rendu l'ensemble de ses ERP accessibles et a achevé de ce fait son Ad'AP Patrimoine.

Sur le plan des logements sociaux, le recensement des logements sociaux accessibles est réalisé par l'Union sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire. Le dernier recensement a eu lieu en 2017 par les bailleurs sociaux sur la base d'une même grille d'accessibilité. Son objectif est d'identifier les quelques critères importants empêchant ou favorisant cette

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021

accessibilité. Il est ressorti de ce diagnostic que 229 logements étaient totalement accessibles au regard de différents critères : la topographie quartier/terrain, les abords du bâtiment, les halls et les parties communes.

En matière de transport, depuis le transfert de compétence, en 2017, du Département à la Région, le réseau de la Région n'est toujours pas voté. Les schémas directeurs établis par le Conseil départemental sont donc toujours en vigueur. 79 quais sont accessibles sur le territoire. Chaque année, des quais sont créés ou déplacés. En 2020, quatre nouveaux quais ont été rendus accessibles sur les communes de Vigneux-de-Bretagne, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et Treillières.

En termes de sensibilisation, depuis 2017, la communauté de communes, en lien avec les élus des communes, propose des actions de sensibilisation auprès des écoles primaires et des collèges. Du fait de la crise sanitaire, au printemps 2020, la semaine de l'accessibilité a été annulée. Il convient néanmoins de souligner qu'en trois ans, depuis 2017, 1 245 jeunes ont été sensibilisés à l'accessibilité et au handicap. En 2021, 19 classes sont inscrites et un rallye citoyen est prévu au collège de Nort-sur-Erdre.

Ce rapport annuel 2020 présenté et validé en commission intercommunale d'accessibilité le 28 janvier 2021.

François OUVRARD observe que s'agissant de l'accessibilité des logements sociaux, le rapport n'est toujours pas à jour en ce qui concerne Grandchamp-des-Fontaines. Il existe des logements sociaux accessibles, mais ils n'apparaissent jamais dans le rapport.

Dominique THIBAUD répond que le dernier état des lieux réalisé par l'association date de 2017 et ne correspond plus du tout à la réalité de l'accessibilité des logements sociaux sur le territoire. Mélanie TARDIVEL-LE STRAT a demandé à l'association, lors du précédent mandat, de prendre en compte, au niveau des communes, tous les nouveaux logements qui sont aujourd'hui accessibles en tout point, c'est-à-dire de l'extérieur jusqu'aux appartements, au moins en demandant cette mise à jour aux maires, à charge pour elle de venir le vérifier sur le terrain.

Dominique THIBAUD fait par ailleurs observer que lors de la dernière réunion de la commission d'accessibilité, Stéphanie Bidet avait demandé, avec le SIG, de présenter ces cartes interactives aux représentants des communes. Il a donc été précisé à ces représentants qu'il était possible que Lydie Baherre vienne procéder à une présentation d'un quart d'heure dans le cadre d'un bureau ou d'un conseil municipal pour expliquer aux habitants ce que pouvaient trouver les habitants sur ces cartes interactives, qui sont à la disposition du grand public.

En l'absence d'autres remarques, le Président invite à prendre acte de la présentation du rapport.

- **Le Conseil de communauté PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.**

La séance est levée à 21 : 40.

Validé au conseil communautaire du 31/03/2021